

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2399

6 septembre 2014

SOMMAIRE

239 Finance S.à r.l.	115108	Luxarya S.à r.l.	115112
6A Investment S.A.	115109	Luxembourgeoise d'Investissements, Fi- nancements et d'Etudes	115112
Calicot	115151	Maba Sàrl	115114
FLASHiZ International	115126	Majestic Capital	115114
Hørve S.A.	115115	Man Investments (Luxembourg) S.A. ...	115112
Immobilière Building S.A.	115116	Marathon Investment Fund	115117
Improve	115114	Marguerite Airport Croatia S.à r.l.	115112
ITS S.à.r.l.	115110	Marguerite Autoroutes S.à r.l.	115112
Juana S.A., SPF	115110	Matim S.à r.l.	115113
Koch-Ex Luxembourg S.à.r.l.	115111	Medtronika S.à r.l.	115109
LaSalle French Investments	115106	Midia Investments S.A.	115115
Lear West European Operations	115107	Midia Investments S.A.	115152
LER III UK Holdings	115108	M.M.C.L.	115115
LHM	115110	Montblanc Luxembourg S.à r.l.	115114
Livecom S.à r.l.	115106	Morgan Stanley Chaldene S.à r.l.	115106
Logix IV S.à r.l.	115106	Morgan Stanley Eukelade Luxembourg S.à r.l.	115107
Logix IX S.à r.l.	115106	Muguet Financière Holding S.A.	115125
Logix VIII S.à r.l.	115108	Nostos Holdings Co S.A.	115113
Logix VI S.à r.l.	115107	Opinvest	115113
Logix V S.à r.l.	115107	Partners Group Direct Mezzanine 2011 S.C.A., SICAR	115113
Logix XIII S.à r.l.	115110	Peach S.à r.l.	115124
Logix XII S.à r.l.	115109	SELP (Alpha Holdings) S.à r.l.	115117
Logix XI S.à r.l.	115109	Stubai S.C.A.	115111
Logix X S.à r.l.	115108	VM Holding S.A.	115120
Losad Participation S.A.	115111		
Luca S.A.	115107		
LUKSS I Herd S.à r.l.	115111		
Lunda S.A.	115110		

LaSalle French Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014092920/9.

(140110503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Livecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 165.474.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014092951/10.

(140110230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Morgan Stanley Chaldene S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 130.929.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société MORGAN STANLEY CHALDENE S.à r.l.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014092996/11.

(140110413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Logix IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 120.938.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014092955/12.

(140110059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Logix IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route des Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.461.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014092956/12.

(140110303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Lear West European Operations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 102.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014092931/9.

(140110674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Luca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 170.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014092967/10.

(140110704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Morgan Stanley Eukelade Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 154.595.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société MORGAN STANLEY EUKELADE LUXEMBOURG S.à r.l.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014092998/11.

(140110616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Logix V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 121.212.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014092957/12.

(140110058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Logix VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 125.080.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014092958/12.

(140110057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

LER III UK Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 154.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014092945/9.

(140109875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Logix VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.457.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014092959/12.

(140110304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Logix X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 129.458.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014092960/12.

(140110302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

239 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 98.147.

Par résolutions signées en date du 13 mai 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant suivant avec effet au 30 juin 2014:

Johannes L. de Zwart

2. Démission du Gérant suivant avec effet au 30 juin 2014:

Manacor (Luxembourg) S.A.

3. Nomination du Gérant unique suivant avec effet au 30 juin 2014 pour une durée indéterminée:

Mr Nicolas Lebon, né le 21 juin 1963 à Strasbourg, France ayant son adresse professionnelle à 18, Avenue Jean-Baptiste
Clement, 92140 Clamart, France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisée

Référence de publication: 2014095387/21.

(140112982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

6A Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 110.916.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095392/9.

(140112340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Logix XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 129.460.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014092961/12.

(140110301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Logix XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 129.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014092962/12.

(140110300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Medtronika S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 176.305.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé le 15 mai 2014, que l'associé unique de la Société, M. Serge Azoyan a transféré la totalité de ses 50.000 parts sociales qu'il détenait dans la Société à M. Ulf Hannelius, né le 25 juillet 1975 à Kajaani en Finlande et résidant à Kronobergsgatan 15 ltr, lnr: 16, 11238 Stockholm, Suède.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 29 mai 2014 que:

1. M. Serge Azoyan démissionne de son poste de gérant unique avec effet au 29 mai 2014;
2. l'associé unique de la Société a nommé Mme Marianna Alekseevna Astapova, née le 24 septembre 1977 à Moscou, Russie et résidant professionnellement au 12, me des Grottes, L-1644 Luxembourg, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 29 mai 2014, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014095411/21.

(140113425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

LHM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 38, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 149.507.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014092950/9.

(140110213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Lunda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 10.793.

Par la présente, je soussignée, Madame Caroline FELTEN, ai l'honneur de vous informer que je me démetts de mes fonctions d'Administrateur au sein de votre société avec effet immédiat.

Le 26 juin 2014.

Caroline FELTEN.

Référence de publication: 2014092969/10.

(140109957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Juana S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. COLLEAUX / S. BOUREKBA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014093861/11.

(140110911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Logix XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.459.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014092963/12.

(140110299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

ITS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9517 Weidingen, 48, rue Eisknippchen.

R.C.S. Luxembourg B 85.104.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2014093848/12.

(140111080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

LUKSS I Herd S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 166.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014092968/9.

(140110676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Losad Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 113.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014092965/10.

(140110682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Stubai S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 128.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Pour Stubai S.C.A.

SBWAM Bros S.à r.l.

Associé commandité

Représenté par Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2014095233/15.

(140112360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Koch-Ex Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 40.008,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 145.702.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 24 juin 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 30 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 juillet 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014093874/20.

(140111411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Luxarya S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 163.079.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014092971/9.

(140110064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Luxembourgeoise d'Investissements, Financements et d'Etudes, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 47.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014092972/9.

(140109951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Man Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 142.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014092978/12.

(140110832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Marguerite Airport Croatia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 180.119.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014092980/12.

(140110540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Marguerite Autoroutes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 165.719.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014092981/12.

(140110788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Matim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 172.844.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/07/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014092982/12.

(140109959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Opinvest, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 153.258.

Extrait de l'Assemblée Générale tenu en date du 20 juin 2014

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission de Mademoiselle Céline JULIEN de son poste d'administrateur et décide de nommer en remplacement Monsieur Eddy WIRTZ, employé privé, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg. Le mandat du nouvel administrateur ainsi nommé viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014093063/13.

(140110794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Partners Group Direct Mezzanine 2011 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 161.910.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 27 juin 2014

PricewaterhouseCoopers est réélu comme réviseur d'entreprises pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour PARTNERS GROUP DIRECT MEZZANINE 2011 S.C.A., SICAR
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014093069/14.

(140110231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Nostos Holdings Co S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 103.658.

Extrait des résolutions des actionnaires

En date du 3 avril 2014, les actionnaires de la Société ont décidés comme suit:

- d'accepter les démissions des administrateurs, Richard BREKELMANS et Marie-Christine HUMMEL, et ce avec effet au 3 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Carsten SÖNS
Mandataire

Référence de publication: 2014096301/15.

(140114050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Montblanc Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 145.539.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014092993/9.
(140110321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Majestic Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 141.336.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014092974/10.
(140109703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Maba Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.800,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 66.564.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2014093004/11.
(140109859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Improve, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 116.610.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Nicolas SLIM, gérant de société, demeurant 53, rue du Ménil, F-92 600 Asnières-sur-Seine, représenté par Maître Cécile HESTIN, avocat, demeurant au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, ci-après dénommé le «Comparant», en vertu d'une procuration lui donnée le 11 juin 2014.

Ladite procuration, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel Comparant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société IMPROVE, une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 mai 2006 et dont sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations a été faite le 28 juillet 2006 sous le numéro 1455 (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune, intégralement libérées;

III.- Que le Comparant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le Comparant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales représentatives du capital social de la Société et qu'en tant qu'associé unique il a décidé de procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Comparant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leur mandat respectifs jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms prénoms usuels, états et demeures, ledit comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. HESTIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 juin 2014. Relation: EAC/2014/8859. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014092886/42.

(140111486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

M.M.C.L., Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 115.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014092973/9.

(140109954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Midia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 124.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/07/2014.

Référence de publication: 2014092986/10.

(140110465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Hørve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, 1, route du vin.

R.C.S. Luxembourg B 77.095.

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HØRVE S.A., avec siège social à L-5365 Munsbach, 12, rue Gabriel Lippmann, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 77.095 (NIN 2000 2221 161),

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 27 juillet 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 916 du 29 décembre 2000.

Le capital social s'élève au montant de quatre-vingt dix-neuf mille Euros (€ 99.000,-), représenté par neuf cent quatre-vingt-dix (990) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Claudine Schoellen, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de L-5365 Munsbach, 12, rue Gabriel Lippmann à L-6688 Mertert, 1, route du Vin et modification afférente de la première phrase de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. (première phrase). "Le siège social de la société est établi dans la commune de Mertert (Luxembourg)."

2.- Divers

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité l'unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-5365 Munsbach, 12, rue Gabriel Lippmann à L-6688 Mertert, 1, route du Vin et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. (première phrase). "Le siège social de la société est établi dans la commune de Mertert (Luxembourg)."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 juin 2014. Relation: ECH/2014/1207. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 1^{er} juillet 2014.

Référence de publication: 2014092859/47.

(140110799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Immobilière Building S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 36.484.

L'an deux mille quatorze,

Le vingt juin,

Pardevant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné,

A comparu:

Monsieur Vladislav PROCHAZKA, né à Kladno (République Tchèque) le 21 juillet 1963, demeurant à CZ-2701 Kladno, 1710, Borivojova,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Le comparant est le seul et unique actionnaire de la société anonyme "IMMOBILIERE BUILDING SA", inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36.484., ayant son siège social à Luxembourg.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 29 mars, 1991, publié au Mémorial C sous le numéro 355 page 17 007 du 1^{er} octobre 1991.

Les statuts de cette société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 octobre 2011, publié au Mémorial C sous le numéro 3074 du 14 décembre 2011.

L'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes et a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Première résolution.

L'actionnaire unique décide de modifier les statuts de la société en ce sens que la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible envers de tiers.

Deuxième résolution.

Suite à la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide d'ajouter à l'article quatre des statuts «La société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible envers de tiers».

L'article 4 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition et la vente, ainsi que la location, le fermage et la gestion de son propre patrimoine immobilier. D'une façon générale elle pourra accomplir toutes opérations qu'elle estime utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible envers de tiers».

III. Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à mille deux cents (1.100.-) euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. PROCHAZKA, J. CASTEL.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juin 2014. Relation: GRE/204/2448. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 02 juillet 2014.

J. Castel.

Le Notaire

Référence de publication: 2014092883/46.

(140110845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Marathon Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 137.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014092979/9.

(140109599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

SELP (Alpha Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.800,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.784.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of June,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

I. SELP (Alpha JV) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.182782 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. Such appearing party is the sole shareholder of SELP (Alpha Holdings) S.à r.l., (the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.182784, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 16 December 2013, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 6 February 2014, page 16193, number 338. The Articles have not been amended since then.

III. Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred Euros (EUR 300.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand eight hundred Euros (EUR 12,800.-) by creating and issuing three hundred (300) new shares of one Euro (EUR 1.-) each having the same features as the existing shares (the "New Shares") to be issued and fully paid up with a share premium of six million five hundred and fifty-three thousand two hundred and eighty-four Euros (EUR 6,553,284.-) (the "Share Premium").

Subscriptions and payments

The Sole Shareholder, holding all the shares of the Company, declares to subscribe and fully pay in for the New Shares together with the Share Premium for a total issue price of six million five hundred and fifty-three thousand five hundred and eighty-four Euros (EUR 6,553,584.-) through a contribution in kind consisting of a claim which is incontestable, payable and due for an aggregate amount of six million five hundred and fifty-three thousand five hundred and eighty-four Euros (EUR 6,553,584.-) (the "Contribution").

As it appears from the valuation report presented to the undersigned notary, the management of the Company has valued the above-mentioned aggregate Contribution in kind at six million five hundred and fifty-three thousand five hundred and eighty-four Euros (EUR 6,553,584.-) which in the reasonable belief of the management of the Company (i) constitutes a fair and reasonable valuation of the Contribution and (ii) is at least equal to the New Shares issued in exchange, together with the Share Premium.

The amount of three hundred Euros (EUR 300.-) is allocated to the share capital of the Company and the amount of six million five hundred and fifty-three thousand two hundred and eighty-four Euros (EUR 6,553,284.-) is allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles of the Company so as to reflect the above decision, which shall read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is twelve thousand eight hundred Euros (EUR 12,800.-) divided into twelve thousand eight hundred (12,800) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first financial year of the Company so that it starts on the date of its incorporation and ends on 31 December 2014 instead of 31 December 2013. As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend article 13 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

" **13. Business year.** The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31 December 2014 (all dates inclusive)."

V. Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at three thousand one hundred euros (EUR 3,100.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trentième jour de juin,

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

I. SELP (Alpha JV) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.182782 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui-délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Laquelle comparante est l'associé unique de SELP (Alpha Holdings) S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.182784 constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2013, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 février 2014, page 16193, numéro 338. Les Statuts n'ont pas encore été modifiés.

III. L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (l'"Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et que les décisions de l'associé unique sont documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

IV. L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, adopte par les présentes les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cents euros (EUR 300,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille huit cents euros (EUR 12.800,-) par la création et l'émission de trois cents (300) nouvelles parts sociales d'un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales") devant être émises et intégralement libérées avec une prime d'émission de six millions cinq cent cinquante-trois mille deux cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 6.553.284,-) (la "Prime d'Emission").

Souscription et paiement

L'Associé Unique, détenant toutes les parts sociales de la Société, déclare souscrire et entièrement libérer les Nouvelles Parts Sociales avec la Prime d'Emission pour un montant total d'émission de six millions cinq cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 6.553.584,-) par un apport en nature consistant en une créance liquide, exigible et certaine d'un montant total de six millions cinq cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 6.553.584,-) (l'"Apport").

Comme il ressort du rapport d'évaluation présenté au notaire soussigné, la gérance de la Société a évalué l'Apport en nature mentionné ci-dessus à six millions cinq cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 6.553.584,-) ce qui selon les gérants de la Société (i) constitue une évaluation juste et raisonnable de l'Apport et (ii) est au moins égal aux Nouvelles Parts Sociales émises en échange avec la Prime d'Emission.

Le montant de trois cents euros (EUR 300,-) est alloué au capital social de la Société et le montant de six millions cinq cent cinquante-trois mille deux cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 6.553.284,-) est alloué au compte de prime d'émission.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à douze mille huit cents euros (EUR 12.800,-) représenté par douze mille huit cents (12.800) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désigne les détenteurs des Parts Sociales à un moment donné et "Associé" doit être interprété conformément."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société afin qu'il débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014 au lieu du 31 décembre 2013. En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 13 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **13. Exercice social.** L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014 (toutes dates comprises)."

V. Frais et acte notarié

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement trois mille cent euros (EUR 3.100,-).

Cet acte notarié a été dressé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Ce document ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire de l'Associé Unique et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30479. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014097605/144.

(140116287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

VM Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 185.489.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of July.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of VM Holding S.A., a Luxembourg public company limited by shares ("société anonyme"), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 185.489 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs. Sophie Henryon, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The chairman appoints as secretary Mrs. Claudia Rouckert, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Brigitte Martin, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The chairman requests the notary to act that:

I. Votorantim Industrial S.A., a company incorporated and existing under the laws of Brazil, having its registered office at Rua Amauri, 255, 13th Floor, in the City of São Paulo, State of São Paulo, Brazil, enrolled with the Brazilian National Taxpayers' Registration under No. 03.407.049/0001-51, is the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder").

II. Votorantim Metais Investimentos Ltda., is a company incorporated and existing under the laws of Brazil, having its registered office at Avenida Eusebio Matoso, 1375, 12^o andar, Sala A, São Paulo, Brazil, enrolled with the Brazilian National Taxpayers' Registration under No. 09.007.929/0001-17 ("VMInvest", together with the Sole Shareholder, the "Appearing Parties").

III. The Sole Shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. The list and the proxies, signed by the appearing parties and the notary, shall remain hereto annexed to be registered with this deed.

IV. The attendance list has been checked by the scrutineer, who has confirmed the capacity and the quality of the Sole Shareholder and the validity of the power of attorney granted by it under private seal, and it appears that the 31,000 (thirty-one thousand) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 998,503,863.- (nine hundred ninety-eight million five hundred three thousand eight hundred sixty-three Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) to EUR 998,534,863.- (nine hundred ninety-eight million five hundred thirty-four thousand eight hundred sixty-three Euro) by the issuance of 998,503,863 (nine hundred ninety-eight million five hundred three thousand eight hundred sixty-three) new shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, the whole to be fully paid up through contributions in kind;

3. Subscription and payment by Votorantim Metais Investimentos Ltda. and Votorantim Industrial S.A. of the new shares by way of contributions in kind;

4. Subsequent amendment to the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the Appearing Parties declares the following:

115121

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 998,503,863.- (nine hundred ninety-eight million five hundred three thousand eight hundred sixty-three Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) to EUR 998,534,863.- (nine hundred ninety-eight million five hundred thirty-four thousand eight hundred sixty-three Euro) by the issuance of (i) 997,839,055 (nine hundred ninety-seven million eight hundred thirty-nine thousand five hundred fifty-five) new shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, to the Sole Shareholder (the “Votorantim Shares”) and (ii) 664,808 (six hundred sixty-four thousand eight hundred eight) new shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, to VMInvest (the “VMInvest Shares”, together with the Votorantim Shares, the “New Shares”), the whole to be fully paid up through contributions in kind made by the Sole Shareholder and VMInvest amounting respectively to EUR 997,839,055.- (nine hundred ninety-seven million eight hundred thirty-nine thousand five hundred fifty-five Euro) and EUR 664,808.- (six hundred sixty-four thousand eight hundred eight Euro) and consisting of 99,99% (ninety-nine point ninety-nine per cent) of the shares in Votorantim Metais Zinco S.A. having its registered office at Rodovia BH/Brasília, BR 040, Km 284,5, Três Marias, Minas Gerais, Brazil held by the Sole Shareholder (the “Votorantim Contribution”) and 0.17% (zero point seventeen per cent) of the shares in Compañía Minera Milpo S.A.A., having its registered office at Av. San Borja Norte, 523, San Borja, Peru, held by VMInvest (the “VMInvest Contribution”, together with the Votorantim Contribution, the “Contributions”).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares by the Sole Shareholder and VMInvest through the Contributions.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sophie Henryon, notary clerk, by virtue of a proxy given under private seal, which declares to subscribe to the Votorantim Shares.

The Votorantim Shares have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Votorantim Contribution, which is now at the disposal of the Company.

Thereupon intervenes VMInvest, hereby represented by Mrs. Sophie Henryon, notary clerk, by virtue of a proxy given under private seal, which declares to subscribe to the VMInvest Shares.

The VMInvest Shares have been fully paid up by VMInvest through the VMInvest Contribution, which is now at the disposal of the Company.

Valuation

The net value of the Votorantim Contribution amounts to EUR 997,839,055.- (nine hundred ninety-seven million eight hundred thirty-nine thousand five hundred fifty-five Euro) and the net value of the VMInvest Contribution amounts to EUR 664,808.- (six hundred sixty-four thousand eight hundred eight Euro).

The Contributions have been examined and valued by PricewaterhouseCoopers, a “société cooperative” incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 400, route d’Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 65.477, as qualified auditor (“réviseur d’entreprises agréé”), pursuant to a report dated on 30 June 2014, which has been given to the undersigned notary.

The conclusion of this report states that:

“Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the number and the nominal value, of the shares to be issued in counterpart.”

A copy of this report, after having been initialed *ne varietur*, shall stay attached to this deed for registration purposes.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company’s articles of association so as to be read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital shall be EUR 998,534,863.- (nine hundred ninety-eight million five hundred thirty-four thousand eight hundred sixty-three Euro) divided into 998,534,863 (nine hundred ninety-eight million five hundred thirty-four thousand eight hundred sixty-three) shares of EUR 1.- (one Euro) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 7,000-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois de juillet.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Est tenue

une assemblée générale extraordinaire de VM Holding S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.489 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Mme. Claudia Rouckert, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée générale nomme en qualité de scrutateur Mme. Brigitte Martin, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Votorantim Industrial S.A., une société constituée et existant sous les lois du Brésil, ayant son siège social sis à Rua Amauri, 255, 13th étage, dans la ville de São Paulo, Etat de São Paulo, Brésil, enregistrée auprès de l'Enregistrement des Contribuables Nationaux Brésiliens sous le No. 03.407.049/0001-51, est l'actionnaire unique de la Société (l'"Actionnaire Unique").

II. Votorantim Metais Investimentos Ltda., est une société constituée et existant sous les lois du Brésil, ayant son siège social sis Avenida Eusebio Matoso, 1375, 12^o andar, Sala A, São Paulo, Brésil, enregistrée auprès de l'Enregistrement des Contribuables Nationaux Brésiliens sous le No. 09.007.929/0001-17 ("VMInvest", ensemble avec l'Actionnaire Unique, les "Parties Comparantes"),

III. L'Actionnaire Unique représenté et le nombre d'actions en sa possession sont retranscrits dans une liste de présence. La liste ainsi que les procurations, signées par les parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

IV. La liste de présence a été contrôlée par le scrutateur, qui a confirmé la capacité et qualité de l'Actionnaire Unique de la Société ainsi que la validité de la procuration qu'il a donné sous-seing privé et il apparaît que les 31.000 (trente-et-un mille) actions avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur l'ensemble des points de l'ordre du jour, desquels l'Actionnaire Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 998.503.863 EUR (neuf cent quatre-vingt-dix-huit millions cinq cent trois mille huit cent soixante-trois Euros) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 31.000 EUR (trente-et-un mille Euros) à 998.534.863 EUR (neuf cent quatre-vingt-dix-huit millions cinq cent trente-quatre mille huit cent soixante-trois Euros) par l'émission de 998.503.863 (neuf cent quatre-vingt-dix-huit millions cinq cent trois mille huit cent soixante-trois) nouvelles actions avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, le tout devant être entièrement libéré par le biais d'apports en nature.

3. Souscription et paiement par Votorantim Metais Investimentos Ltda. et Votorantim Industrial S.A. des nouvelles actions par le biais d'apports en nature;

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5. des statuts de la Société; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'Actionnaire Unique de la Société déclare ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé que l'Actionnaire Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Actionnaire Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre établi que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Actionnaire Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 998.503.863 EUR (neuf cent quatre-vingt-dix-huit millions cinq cent trois mille huit cent soixante-trois Euros) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 31.000 EUR (trente-et-un mille Euros) à 998.534.863 EUR (neuf cent quatre-vingt-dix-huit millions cinq cent trente-quatre mille huit cent soixante-trois Euros) par l'émission de (i) 997.839.055 (neuf cent quatre-vingt-dix-sept millions huit cent trente-neuf mille cinquante-cinq) nouvelles actions avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, à l'Actionnaire Unique (les "Actions de Votorantim") et (ii) 664.808 (six cent soixante-quatre mille huit cent huit) nouvelles actions avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, à VMInvest (les "Actions de VMInvest", ensemble avec les Actions de Votorantim, les "Nouvelles Actions"), le tout devant être entièrement libéré par le biais d'apports en nature effectués par l'Actionnaire Unique et VMInvest s'élevant respectivement à 997.839.055 EUR (neuf cent quatre-vingt-dix-sept millions huit cent trente-neuf mille cinquante-cinq Euros) et 664.808 (six cent soixante-quatre mille huit cent huit Euros) et consistant en 99,99% (quatre-vingt-dix-neuf pourcent) des actions de Votorantim Metais Zinco S.A., ayant son siège social sis à Rodovia BH/Brasília, BR 040, Km 284,5, Três Marias, Minas Gerais, Brésil, détenues par l'Associé Unique (l'"Apport de Votorantim") et 0.17% (zero point dix-sept pourcent) des actions de Compañia Minerá Milpo S.A.A., ayant son siège social sis à Av. San Borja Norte, 523, San Borja, Pérou, détenues par VMInvest (l'"Apport de VMInvest", ensemble avec l'Apport de Votorantim, les "Apports").

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Actions par l'Actionnaire Unique et VMInvest par le biais des Apports.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Actionnaire Unique, ici représentée par Mme Sophie Henryon, clerc de notaire, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé, déclarant souscrire aux Actions de Votorantim.

Les Actions de Votorantim ont été entièrement libérées par l'Actionnaire Unique par le biais de l'Apport de Votorantim, qui est désormais à la disposition de la Société.

Intervient ensuite VMInvest, ici représentée par Mme Sophie Henryon, clerc de notaire, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé, déclarant souscrire aux Actions de VMInvest.

Les Actions de VMInvest ont été entièrement libérées par l'Actionnaire Unique par le biais de l'Apport de VMInvest, qui est désormais à la disposition de la Société.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport de Votorantim s'élève à 997.839.055 EUR (neuf cent quatre-vingt-dix-sept millions huit cent trente-neuf mille cinquante-cinq Euros) et la valeur nette de l'Apport de VMInvest s'élève à 664.808 EUR (six cent soixante-quatre mille huit cent huit Euros).

Les Apports ont été examinés et évalués par PricewaterhouseCoopers, une société coopérative constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.477, en tant que réviseur d'entreprises agréé, conformément à un rapport en date du 30 juin 2014, qui été remis au notaire soussigné.

La conclusion de ce rapport précise que:

"Au vu de notre analyse, rien ne nous est apparu qui pourrait nous laisser croire que la valeur globale de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre d'actions et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie".

Une copie dudit rapport, après avoir été paraphé ne varietur, demeurera annexé aux présentes aux fins d'enregistrement.

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, il est unanimement décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à 998.534.863 EUR (neuf cent quatre-vingt-dix-huit millions cinq cent trente-quatre mille huit cent soixante-trois Euros) divisé en 998.534.863 (neuf cent quatre-vingt-dix-huit millions cinq cent trente-quatre mille huit cent soixante-trois) actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune."

Aucune autre modification ne doit être apportée à cet article.

115124

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ 7.000,- euros.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire des personnes présentes, le mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglais prévaudra.

Signé: Henryon, Rouckert, Martin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9195. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014097737/225.

(140115768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Peach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 165.762.

L'an deux mille quatorze, le deux juillet.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

La société anonyme de droit monégasque AGENCE EUROPEENNE DE DIFFUSION IMMOBILIERE, en abrégé «AGE-DI», ayant son siège social au 9, Boulevard des Moulins, Monte-Carlo, MC-98000 Monaco, inscrite au Répertoire du Commerce et de l'Industrie de la Principauté de Monaco sous le numéro 59 S 00829.

Laquelle comparante est ici représentée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 22 avril 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée PEACH S.à r.l., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 165.762 (NIN 2011 2450 83202).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 340 du 8 février 2012.

Que le capital social de la société s'élève au montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de HUIT CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 837.500.-) pour le porter du montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) au montant de HUIT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 850.000.-) par la création de six mille sept cents (6.700) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, jouissant des mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Les six mille sept cents (6.700) parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

- cinq mille trois cent quarante (5.340) parts sociales nouvelles par l'associée actuellement unique, la société anonyme de droit monégasque AGENCE EUROPEENNE DE DIFFUSION IMMOBILIERE, et libération de ces parts sociales moyennant incorporation à concurrence du montant de SIX CENT SOIXANTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 667.500.-) de résultats reportés, ainsi qu'il résulte d'un bilan au 31 décembre 2013.

La disponibilité desdits résultats résulte d'une déclaration faite par le gérant de la société PEACH S.à r.l., Monsieur Max GALOWICH, prénommé, confirmant que lesdits résultats n'ont pas été affectés respectivement distribués et qu'ils existent encore à la date de ce jour, déclaration datée du 30 juin 2014,

lesquels documents, après avoir été signés "ne varietur" par le notaire instrumentant et le comparant resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

- mille trois cent soixante (1.360) parts sociales nouvelles par le nouvel associé agréé, la société de droit italien ERRE ZETA SRL, ayant son siège social à I-26900 Lodi (LO), Corso Mazzini 39, inscrite au "Registro delle Imprese du Lodi" sous le numéro 10556280153, et libération de ces parts moyennant renonciation totale à sa créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient envers la société à concurrence du montant de CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (€ 170.000.-) par la conversion de ladite créance en capital jusqu'à due concurrence.

L'existence de la prédite créance résulte d'une déclaration établie par le gérant de la société, à savoir Monsieur Max GALOWICH, prénommé, en date du 30 juin 2014,

laquelle déclaration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Le nouvel associé agréé, la société de droit italien ERRE ZETA SRL, reconnaît et déclare que par la conversion totale en capital sa créance à l'égard de la société se trouve éteinte jusqu'à concurrence du montant de CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (€ 170.000.-).

Est intervenue au présent acte:

La société de droit italien ERRE ZETA SRL, préqualifiée,

ici représentée par Monsieur Max GALOWICH, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrées en date du 12 février 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital intervenue, les associées décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à HUIT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 850.000.-), représenté par six mille huit cents (6.800) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune."

Attribution des parts sociales

Les six mille huit cents (6.800) parts sociales sont attribuées aux associées comme suit:

1.- la société anonyme de droit monégasque AGENCE EUROPEENNE DE DIFFUSION IMMOBILIERE, préqualifiée, cinq mille quatre cent quarante parts sociales	5.440
2.- la société de droit italien ERRE ZETA SRL, préqualifiée, mille trois cent soixante parts sociales	1.360
Total: six mille huit cents parts sociales	6.800

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 juillet 2014. Relation: ECH/2014/1267. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099370/81.

(140118207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Muguet Financière Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 118.039.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014093003/9.

(140109665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

FLASHiZ International, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 180.102.

In the year two thousand and fourteen, on the second day of the month of July,
before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting"), of FLASHiZ International, a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) (the "RCS") under registration number B 180.102 (the "Company"), incorporated on 2 September 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2652 dated 24 October 2013. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 23 April 2014 pursuant to a deed not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting was presided by Mrs Ira Maria Chioni, professionally residing in 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary Mr Richard Ledain Santiago, lawyer, professionally residing in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Secretary").

The Meeting elected as scrutineer Mrs Martha Caballero, professionally residing in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Scrutineer"), forming together, with the President and the Secretary, the bureau of the Meeting (the "Bureau").

The Chairman declared and requested the notary to state that:

1. BNP Paribas Personal Finance S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 1 Boulevard Haussman, F-75009 Paris, France, and registered with the Trade and Companies Register of Paris under number 542 097 902, being the holder of six hundred ten thousand seven hundred and seven (610,707) class A shares of the Company (the "Class A Shareholder") was represented by Mr Richard Ledain Santiago, pursuant to a proxy given under private seal. Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Class A Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

2. FEXCO, an unlimited liability company incorporated and existing under the laws of Ireland, with registration number 83934, and registered address at FEXCO Financial Services Centre, Iveragh Road, Killorglin, Co. Kerry, Ireland, being the current holder of five million two hundred five thousand five hundred and fifty (5,205,550) class B shares of the Company (the "Class B Shareholder") was represented by Mrs Ira Maria Chioni, pursuant to a proxy given under private seal. Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Class B Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

3. Both the Class A Shareholder and the Class B Shareholder (each a "Shareholder" and together the "Shareholders" as the case may be) represented at the present Meeting confirmed having had full knowledge of the Agenda (as this term is defined below) ahead of the Meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the Meeting can validly decide on all items of the Agenda.

4. The number of shares held by each Shareholder represented at the present Meeting was shown on an attendance list signed by the proxyholders, the Bureau and the undersigned notary (the "Attendance List").

5. The Attendance List will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

6. As it appears from the Attendance List, all of the five million eight hundred sixteen thousand two hundred and fifty-seven (5,816,257) outstanding shares of the Company were duly and validly represented at the Meeting so that the Meeting was regularly constituted and can validly decide on all items of the Agenda (as this term is defined below).

The Chairman stated that the agenda of the Meeting (the "Agenda") was as follows:

1. Increase of the issued share capital of the Company by an aggregate amount of six hundred thirty five thousand one hundred and fortytwo Euro (EUR 635,142) so as to bring it from its current amount of five million eight hundred sixteen thousand two hundred and fifty-seven Euro (EUR 5,816,257.-) up to a new amount of six million four hundred fifty one thousand three hundred and ninety-nine Euro (EUR 6,451,399.-) through the creation and issuance of (i) sixty six thousand six hundred and ninety (66,690) class A shares of the Company (the "New Class A Shares"), and (ii) five hundred sixty eight thousand four hundred and fifty-two (568,452) class B shares of the Company (the "New Class B Shares"), all having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (together referred to as the "New Shares") for a total subscription price of six hundred thirty five thousand one hundred and forty-two Euro (EUR 635,142.-) (the "Subscription Price");

2. Subscription (i) for the New Class A Shares by the Class A Shareholder and (ii) for the New Class B Shares by the Class B Shareholder in the proportions set out in the table below:

Subscribers	Class of Shares	Number of Shares	Subscription price
Class A Shareholder	Class A	66,690	€ 66,690.-
Class B Shareholder	Class B	568,452	€ 568,452.-

3. Allocation of an amount of six hundred thirty five thousand one hundred and forty-two Euro (EUR 635,142.-) to the share capital of the Company;

4. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company;

5. Appointment of Dermot O'Shea as a new director of the Company until the date on which the annual general meeting of shareholders of the Company resolving on the annual accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2014 shall be held;

6. Extension of the term of the directorships of each of Pascal Brasseur and Walter Brazil until the date on which the annual general meeting of shareholders of the Company resolving on the annual accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2014 shall be held; and

7. Approval and adoption of a new set of articles of the Company

After the foregoing was approved by the Meeting, the Shareholders approved on an unanimous basis the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the issued share capital of the Company by an aggregate amount of six hundred thirty five thousand one hundred and forty-two Euro (EUR 635,142.-) so as to bring it from its current amount of five million eight hundred sixteen thousand two hundred and fifty-seven Euro (EUR 5,816,257.-) up to a new amount of six million four hundred fifty one thousand three hundred and ninety-nine Euro (EUR 6,451,399.-) through the creation and issuance of (i) sixty six thousand six hundred and ninety (66,690) class A shares of the Company (the "New Class A Shares"), and (ii) five hundred sixty eight thousand four hundred and fifty-two (568,452) class B shares of the Company (the "New Class B Shares"), all having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (together referred to as the "New Shares") for a total subscription price of six hundred thirty five thousand one hundred and forty-two Euro (EUR 635,142.-) (the "Subscription Price");

Second resolution

Thereupon, (i) the New Class A Shares have been subscribed by the Class A Shareholder, (ii) the New Class B Shares have been subscribed by the Class B Shareholder, and (iii) the Subscription Price has been paid respectively by the Class A Shareholder and the Class B Shareholder in the proportions set out below:

Subscribers	Class of Shares	Number of Shares	Subscription price
Class A Shareholder	Class A	66,690	€66,690.-
Class B Shareholder	Class B	568,452	€568,452.-

Third resolution

The total Subscription Price was fully paid up and an amount of six hundred thirty five thousand one hundred and forty-two Euro (EUR 635,142.-) was allocated to the share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Subscription Price was shown to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Meeting unanimously resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company as set forth below:

Art 5. Share capital. The share capital of the Company is set at six million four hundred fifty one thousand three hundred and ninety-nine Euro (EUR 6,451,399.-) consisting of six million four hundred fifty one thousand three hundred and ninety-nine (6,451,399) ordinary shares of the Company divided into six hundred seventy seven thousand three hundred and ninetyseven (677,397) class A shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (collectively, the "Class A Shares" and individually a "Class A Share") and five million seven hundred seventy four thousand and two (5,774,002) class B shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (collectively, the "Class B Shares" and individually a "Class B Share"), all Class A Shares and all Class B Shares being in registered form. Unless otherwise agreed in any shareholders or similar agreement(s) entered into from time to time among some or all of the shareholders of the Company, the Class A Shares and the Class B Shares shall bear the same rights.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22 below."

Fifth resolution

The Meeting unanimously resolved to appoint Mr Dermot O'Shea, born in Kerry, Ireland, on 29 March 1965, having his professional address at FEXCO Centre, Iveragh Road, Killorglin, Co. Kerry, Ireland, as new director of the Company

until the date on which the annual general meeting of shareholders of the Company resolving on the annual accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2014 shall be held.

Sixth resolution

The Meeting acknowledged that Pascal Brasseur and Walter Brazil had both been appointed as directors of the Company and that their appointments were stated as being for a term expiring on the date on which the annual general meeting of shareholders of the Company would be held in 2014.

The Meeting then unanimously resolved to extend the term of the directorships of each of Pascal Brasseur and Walter Brazil until the date on which the annual general meeting of shareholders of the Company resolving on the annual accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2014 shall be held.

Seventh resolution

The Meeting then resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolutions and to make such further amendments as set forth in such articles, as set forth below:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of “FLASHiZ International”. The Company may have a Sole Shareholder or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder or of any shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg, Luxembourg, by a resolution of the Board or, in the case of a Sole Director by a decision of the Sole Director.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting, or of the Sole Shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles of Association.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of the Articles of Association, as prescribed in Article 22 below.

Art. 4. Corporate purpose. The corporate purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of (x) participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies and (y) intellectual property rights of any nature or origin, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of (x) stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto and (y) intellectual property rights of any nature or origin, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way.

The Company may borrow in any form. It may enter into a type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, Shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issue programs. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its Subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient

management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks. The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated purpose. In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate purpose.

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at six million four hundred fifty one thousand three hundred and ninety-nine Euro (EUR 6,451,399) consisting of six million four hundred fifty one thousand three hundred and ninety-nine (6,451,399) ordinary shares of the Company divided into six hundred seventy seven thousand three hundred and ninety-seven (677,397) class A shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (collectively, the “Class A Shares” and individually a “Class A Share”) and five million seven hundred seventy four thousand and two (5,774,002) class B shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (collectively, the “Class B Shares” and individually a “Class B Share”), all Class A Shares and all Class B Shares being in registered form. Unless otherwise agreed in any shareholders or similar agreement(s) entered into from time to time among some or all of the shareholders of the Company, the Class A Shares and the Class B Shares shall bear the same rights.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles of Association, as prescribed in Article 22 below.

Art. 6. Shares. The Shares are and will remain in registered form. A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of Shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the Transfer of Shares and the dates of such Transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of Shares.

Art. 7.1 Stand-Still Period:

Art. 7.1.1. The Shareholders expressly agree that, subject to Article 7.3.3, during the Stand-Still Period:

- i. the Class A Shareholder may not Transfer any of its Shares; and
- ii. the Class B Shareholder may Transfer its Shares if, and only if it continues to hold at all times after any such Transfer at least fifty per cent. (50%) of the share capital of the Company, subject to any other restrictions which may be contained in any Agreement,

unless such a Transfer is (i) expressly agreed in writing and in advance by all the Shareholders, and the terms, conditions and limitations contained in any Agreement having been waived accordingly by the Shareholders, and (ii) made, if so agreed, in full compliance with the terms, conditions and limitations of such Agreement not having been waived in accordance with (i) above.

Art. 7.1.2. Subject to the Article 7.1.1. above, no Shareholder shall, during the Stand-Still Period:

- i. grant, declare, dispose of or otherwise deal with any right or interest in any Shares (including the granting of any options over any of these Shares);
- ii. enter into any agreement in respect of the voting rights or other rights attached to any of its Shares; and
- iii. create, or permit to exist any Encumbrance over the Shares.

Art. 7.2. General provisions with respect to Transfers of Shares.

Art. 7.2.1. No Shareholder shall be entitled to Transfer its Shares unless:

- i. any such transferee is not, and is not acting on behalf of, a Class A Shareholder Competitor;
- ii. the Transfer being effected in full compliance with any Agreement;
- iii. in the case of a Transfer of a qualifying shareholding, the CSSF has been duly notified and it has not refused or objected to the Transfer of such Shares;
- iv. any such transferee becoming a shareholder of the Company would not in the reasonable opinion of the Class A Shareholder result in any material reputational prejudice for the Class A Shareholder or its Affiliates;
- v. the Transfer is not a Transfer by way of security; and
- vi. the Transfer does not cause any breach of Applicable Law;

unless expressly agreed in writing and in advance by all the Shareholders or unless made in accordance with the terms, conditions and limitations of any Agreement.

Art. 7.2.2. In the event that the Class B Shareholder contemplates a Transfer of any of its Shares to which Article 7.7 would not apply, the Class B Shareholder shall notify in writing the Class A Shareholder of the identity of the proposed transferee at least forty five (45) days in advance of the proposed Transfer.

Art. 7.2.3. The Class A Shareholder shall confirm to the Class B Shareholder whether it objects to the Transfer of Shares to any transferee by virtue of Article 7.2.1. (iv) no later than thirty (30) days after the Class B Shareholder has notified Class A Shareholder in accordance with Article 7.2.2. If the Transfer is not otherwise prohibited by Article 7.2.1. and if the Class A Shareholder fails to object to the Transfer in accordance with Article 7.2.3., the Class B Shareholder shall be entitled to proceed to Transfer the Relevant Shares to the proposed Transferee.

Art. 7.2.4. For the avoidance of doubt, in the event of a breach by the Class B Shareholder of Article 7.2.1. (iv) the put option exercisable by the Class A Shareholder more particularly detailed in Article 7.4. below shall be the sole and exclusive remedy available to the Class A Shareholder, except in case of gross negligence, fraud or wilful misconduct.

Art. 7.2.5. No Transfer as set forth in this Article 7.2. shall operate, in whatever manner, to relieve the Class A Shareholder and the Class B Shareholder from any of its obligations under the Articles of Association and any Agreement towards each other (even if the Class A Shareholder or the Class B Shareholder would no longer hold any Shares).

Art. 7.3. Intra Group Transfers.

Art. 7.3.1. A Shareholder may proceed to Intra-Group Transfer.

Art. 7.3.2. An Intra-Group Transfer by the Class B Shareholder shall not be prohibited by Article 7.1.1 where details of the transferee have been notified in accordance with Article 7.2.2 and the Transfer is not otherwise prohibited by Article 7.2.

Art. 7.3.3. If a Shareholder holding Shares transferred to it under this Article 7.3 is about to cease to be a member of the Group of companies to which it currently belongs, it shall without delay and prior to it so ceasing to be such a member notify the Company and the other Shareholder that such event will occur and shall Transfer those Shares to a member of its current Group.

The transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg Civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 7.4. Pre-emption right on new issues of Shares.

Art. 7.4.1. All new Shares to be issued by the Company whether in exchange for a contribution of cash or a contribution in kind must be offered for subscription on the same terms to each Shareholder pro rata their shareholding in the share capital of the Company, provided that where the subscription is being made in exchange for a contribution in kind by a Shareholder the other Shareholder(s) shall be entitled to subscribe in cash or in kind.

Art. 7.4.2. Any part of such issue not fully taken up by Shareholders will be offered to those Shareholders taking up their full entitlement on the same terms as originally offered (pro rata).

Art. 7.4.3. The Class B Shareholder may transfer its pre-emption right on new issues of Shares to a third party if, and only if (i) it continues to hold at all times after any such transfer of pre-emption right and corresponding issuance of new Shares at least fifty per cent. (50%) of the share capital of the Company, and (ii) any such transferee would not be a Prohibited Transferee provided Class B Shareholder has notified the Class A Shareholder of its intention in writing prior to such transfer of its pre-emption right to a third party.

Art. 7.5. Right of first refusal.

Art. 7.5.1. This Article 7.5 shall apply to a Transfer of Shares by any Shareholder, save that it shall only apply to a Transfer of Shares by the Class B Shareholder if (i) the Class A Shareholder holds at least five per cent. (5%) of the entire issued share capital of the Company, (ii) Contractual Documents have not terminated or expired, and (iii) after the contemplated Transfer of Shares the Class B Shareholder or an Affiliate of the Class B Shareholder would not hold at least fifty per cent. (50%) of the share capital of the Company, subject to any other restrictions which may be contained in any Agreement.

Art. 7.5.2. Any Transfer of Shares shall be subject to a right of first refusal of the other Shareholders in relation to their respective Relevant Proportion of the Relevant Shares. Pursuant to such right of first refusal, the other Shareholders shall have the right to purchase the Relevant Shares at the same terms and conditions as set out in the bona fide offer received from a Third Party, on the basis set out in Article 7.5.3 to 7.5.8 below.

Art. 7.5.3. The Offeror must give a Transfer Notice of his intent to Transfer any Shares to each Shareholder and the Company, as soon as reasonably practicable. The Transfer Notice shall contain the material terms and conditions of the proposed Transfer as between the Offeror and the Third Party.

Art. 7.5.4. Upon receipt each Shareholder shall within ten (10) Business Days notify the Offeror whether it wishes to exercise its right of first refusal pursuant to this Article 7.5. or not.

Art. 7.5.5. Any part of such Relevant Shares not fully taken up by Shareholders will be offered pro-rata to those Shareholders taking up their full entitlement on the same terms as originally offered.

Art. 7.5.6. If, after applying the provisions of Article 7.5.2 to 7.5.5, there are any Relevant Shares which will not be purchased by a Shareholder, the Offeror is entitled to Transfer such remaining Relevant Shares with respect to which the rights of first refusal have not been exercised to (and only to) the Third Party specified in the Transfer Notice provided that (i) the Offeror shall not Transfer the Relevant Shares at terms and conditions materially different than those proposed in the Transfer Notice, (ii) the documentation effecting such Transfer shall be signed at the latest within four (4) months following the date of the Transfer Notice referred to in Article 7.5.3(iii) the Third Party has been agreed as a new shareholder of the Company by the other Shareholders in writing.

Art. 7.5.7. If the Offeree exercises its rights, then within ten (10) Business Days of the exercise such right, the relevant Shareholder shall pay the consideration due from it in respect of the Relevant Shares to the Offeror and the Offeror shall transfer the Relevant Shares to the Offeree with full title guarantee and free from all Encumbrances and with all rights attaching thereto.

Art. 7.5.8. The Offeree shall take any actions and make and receive any declarations which may be required under the Applicable Law in connection with the Transfer to it of the Relevant Shares as provided for in the definitive sale and purchase agreements relating to such Transfer and the Offeree shall provide reasonable cooperation and assistance in effecting such Transfer, including (but not limited to) in respect of any regulatory filings which may be required in connection therewith.

Art. 7.6. Tag-Along Right.

Art. 7.6.1. If a Class B Shareholder (the “Selling Party”) negotiates any sale of a portion of its Shares with any bona fide third party or otherwise intends to Transfer a portion of its Shares to any bona fide third party which sale or Transfer does not result in a change of the Control exercised by the Class B Shareholder with respect to the Company, in the event that the price per share shall equal or exceed the Tag-Along Floor, then such Selling Party shall be obliged to secure that also the Tagging Party is also entitled to participate pro-rata to the Selling Party in the intended sale or Transfer at the same price per Share and otherwise on the same terms and conditions as agreed between the Selling Party and the third party (the “Tag Along Right”).

Art. 7.6.2. The Selling Party shall notify the Tagging Party with a Tag-Along Notice. The Tag-Along Notice shall identify the number and series of Shares which shall be transferred, the price and other material terms and conditions of the intended Transfer (including without limitation material obligations and undertakings of the Selling Party).

Art. 7.6.3. The Tagging Party shall within a period of ten (10) Business Days from the receipt of the Tag-Along Notice notify the Selling Party in writing of its intention to exercise its Tag-Along Right. If the aggregate number of Shares intended to be sold by the Selling Party and the Tagging Party exceeds the number of Shares which may be sold under the terms and conditions set out in the Tag-Along Notice, the Shares to be sold to the third party shall be divided between the Selling Party and the Tagging Party pro rata to their fully diluted ownership in the share capital of the Company at the time of the receipt of the Tag-Along Notice.

Art. 7.6.4. Within twenty (20) Business Days after the delivery of the Tag-Along Notice, the Class A Shareholder shall have returned to the Class B Shareholder executed versions of all documents required to be executed in connection with the proposed sale.

Art. 7.7. Change of Control.

Art. 7.7.1. In the event that the Class B Shareholder contemplates a Transfer of certain of its Shares, which Transfer would result in a Change of Control in the Company, the Class A Shareholder shall benefit from a Change of Control Put to sell all the Put Shares to the Class B Shareholder, and the Class B Shareholder shall be compelled to purchase the Put Shares.

Art. 7.7.2. Within five (5) Business Days of an agreement being reached with the intended transferee or a bona fide written offer to acquire certain Class B Shares held by the Class B Shareholder, the Class B Shareholder shall notify the Class A Shareholder with Change of Control Transfer Notice. The Class A Shareholder shall notify the Class B Shareholder with a Change of Control Put Notice.

Art. 7.7.3. If the Class A Shareholder issues a Change of Control Put Notice to the Class B Shareholder, then within ten (10) Business Days of the date of Change of Control Put Notice, the Class B Shareholder shall pay the consideration due from it in respect of the Put Shares to the Class A Shareholder and the Class A Shareholder shall Transfer the Put Shares to the Class B Shareholder with full title guarantee.

Art. 7.7.4. With respect to the Transfer of Put Shares by the Class A Shareholder to the Class B Shareholder pursuant to the Change of Control Put, such Transfer shall be on the following terms:

i. The Class A Shareholder shall warrant that:

(A) it is the legal and beneficial owner of the Put Shares;

(B) the Put Shares are being transferred free from all Encumbrances, together with all rights of any nature attaching to them; and

(C) no commitment has been given to create an Encumbrance affecting the Put Shares.

ii. The Class A Shareholders shall deliver the resignation of the Class A Director and of the Class A Director of the Subsidiaries, or any other director appointed pursuant to Article 11.4 to take effect at completion of the Transfer;

iii. the Shareholders shall do all such other things and execute all other documents (including the delivery of duly executed powers of attorney, authorising the office of the relevant notary to execute the notarial deed of transfer) as may reasonably be necessary to give effect to the sale, purchase and Transfer of the Put Shares; and

iv. the price per Put Share shall be identical to the price per share offered by the intended transferee to the Class B Shareholder.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In the Articles of Association, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 9.1 . The Shareholders and their respective Affiliates shall deal with the Company and any Company's Group member on an arm's length commercial basis and on terms that are not unfairly prejudicial to the interests of the Company's Group or the relevant Company's Group member.

Art. 9.2. The annual General Meeting shall be held, in accordance with the Applicable Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Tuesday in May of each year at 10.30am (CET). If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

Art. 10.1. The notice periods and quorum provided for by the Applicable Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each Class A Share and each Class B Share is entitled to one vote.

Art. 10.2. Except as otherwise required by mandatory legal provisions, by any Agreement or by the Articles of Association, resolutions at a duly convened General Meeting shall be adopted by a simple majority of the votes validly cast by the Shareholders present or represented and voting.

Art. 10.3. Subject to mandatory provisions of the Applicable Law, resolutions at a General Meeting regarding any of the Shareholders Important Matters shall be adopted by a majority of the votes representing at least three fourths (3/4) of the Shares validly cast by the Shareholders present or duly and validly represented at the General Meeting, including at least one (1) Class A Shareholder and one (1) Class B Shareholder.

Art. 10.4. If the Class A Shareholder is not present or duly and validly represented at a General Meeting within forty-five (45) minutes after the time specified for the General Meeting in the notice of the meeting then it shall be adjourned for no less than the statutory minimum notice period applicable under Luxembourg law, or such lesser notice period which is agreed by all of the Shareholders, in each case with notice being issued on the next day following the date of the initial General Meeting and such meeting to be held at the same time and place. If the Class A Shareholder is not present or duly and validly represented at a General Meeting within forty-five (45) minutes after the time specified for such an adjourned General Meeting in the notice of the adjourned meeting (including the reference to any relevant Shareholders Important Matters), the General Meeting may proceed to business and shall, subject to the Applicable Law, be quorate notwithstanding that only one (1) Class B Shareholder is present or duly and validly represented.

Art. 10.5. A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who does not need to be a shareholder, as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the Shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management.

Art. 11.1. In the Articles of Association, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 11.2. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) but not more than seven (7) Directors who need not be shareholders of the Company, including one (1) Class A Director, except if the Class A Shareholder:

- i. expressly waives its right in writing with respect to the appointment of one (1) Class A Director; or
- ii. ceases to hold at least five per cent. (5%) of the share capital of the Company holding voting rights (ie the Class A Shares and the Class B Shares) as a result of either (i) the exercise of its Tag-Along Right pursuant to Article 7.6 or (ii) the Class A Shareholder not having exercised its pre-emption right on a new issue of Shares pursuant to Article 7.4. in the context of an issue of Shares being reserved to a third party investor.

Art. 11.3. The Directors shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as Director, the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as Director in accordance with article 51bis of the Companies Act 1915.

The Director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A Director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may elect, by a majority vote, a Director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining Directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new Directors.

The Board may set up Committees including without limitation a Remuneration Committee. The Board shall decide on the mission assigned to each Committee and appoint members of each Committee who do not need to be managers. The Committee will not have any power to take decisions within the Company's decision-making process. The recommendations and/or results of reviewing and assistance of the Committees will be submitted to the Board to support the Company's decision-making process. The Board will consider the recommendations of the Committees in its decisions as appropriate.

Art. 11.4. Appointment of the Directors. The Directors shall be appointed either as Class A Director or as Class B Director.

Art. 11.4.1. The Class A Director(s) shall be appointed by the General Meeting and chosen from a list of candidates proposed for appointment by the Class A Shareholder. The latter may request the removal of any Class A Director so appointed from time to time.

Art. 11.4.2. The Class B Director(s) shall be appointed by the General Meeting and chosen from a list of candidates proposed for appointment by the Class B Shareholder. The latter may request the removal of any Class B Director so appointed from time to time.

Art. 11.4.3. The Parties shall procure that, for as long as the Class B Shareholder holds more than fifty (50%) of the share capital of the Company, the Class B Directors appointed by the Class B Shareholder represent a majority in number of the Company's Directors.

Art. 11.4.4. The Shareholders shall vote in favour of the appointment, replacement or removal from office, as the case may be, of the Directors so proposed for appointment or removal, in accordance with this Article 11.4 and any Agreement.

Each Shareholder shall undertake (se porter fort), subject to mandatory provisions of the Applicable Law, that the actions and decisions of each Class A Director or Class B Director (as the case may be) appointed by that Shareholder

shall ensure compliance by that Shareholder with the provisions of the Articles of Association and with the provisions of any Agreement.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a Chairman among the Class B Directors and may choose a secretary, who need not be a Director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other Directors (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two Directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the Directors at least ten (10) Business Days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all Directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Director as his or her proxy.

One member of the Board may represent one prevented member at a meeting of the Board and there must always be at least one (1) Class A Director and one (1) Class B Director who are either present in person or who assist at such meeting by way of conference call, video conference or any means of communication that complies with the requirements set forth in the next following paragraph, regarding participation in meetings of the Board.

Any Director may participate in a meeting of the Board, and will be considered as having been personally present at such meeting, by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 12.1. Subject to the remaining provisions of this Article 12, the Board may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members, including at least one (1) Class A Director and one (1) Class B Director, is present or duly and validly represented at any meeting of the Board.

Art. 12.2. Ordinary decisions of the Board are made by the majority of the votes validly cast by the Directors present or duly and validly represented.

Art. 12.3. Decisions of the Board with respect to Board Important Matters are made by the majority of the votes validly cast by the Directors, and are validly carried if, and only if, they are adopted pursuant to the positive vote at least one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

Art. 12.4. If a Director abstains from voting or does not participate in a vote as a result of a conflict of interest, his abstention or non-participation is not taken into account in calculating the required majority of votes validly cast.

Art. 12.5. If at least one (1) Class A Director is not present within forty-five (45) minutes after the time specified for a Board meeting in the notice of such meeting then it shall be adjourned for no less than five (5) Business Days and no more than fifteen (15) Business Days of the initial Board meeting and to be held at the same time and place. If at least one (1) Class A Director is not present within forty-five (45) minutes after the time specified for such an adjourned Board meeting in the notice of the meeting, the Board may validly deliberate and make decisions at such an adjourned Board meeting provided (i) the topics on which a deliberation and a decision are requested are clearly mentioned on the notice of the meeting (including the reference to any relevant Board Important Matters) and (ii) at least two (2) Class B Directors are present.

Art. 12.6. Any decision taken by the Company acting as shareholder of any such member of the Company's Group with respect to a Shareholders Important Matter (which shall apply mutatis mutandis to decisions vested in the general meeting of shareholders of any member of the Company's Group (to the exclusion of the Company)) shall, before the Company shall act and cast any vote and/or take any decision in relation thereto, be approved and authorised by the Board in accordance with the rules of quorum and majority applicable to Board Important Matters.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under this Article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by

means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every Directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature. Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12.7. The majority of board meetings in each calendar year shall be held in Luxembourg.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two Directors or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles of Association to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint an individual as Managing Director (délégué à la gestion journalière), whether that individual is a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act, within the boundaries of the Company's corporate purpose and always in the best interest and for the corporate benefit of the Company, in the name and on behalf of the Company in all matters relating to the daily management and affairs of the Company.

For the avoidance of doubt, the Managing Director shall act at all times under the supervision of the Board, and shall not take any decision or action with respect to any of the Board Important Matters. The decision of the Board resolving on the appointment of the Managing Director shall set forth the term of his/her mandate, which shall not exceed six (6) years, as well as his/her powers.

In addition to being entrusted with the daily management of the Company, the Managing Director may be instructed by the Board on a case by case basis with respect to the implementation of certain decisions of the Board pertaining to the business and affairs of the Company. The Managing Director shall report back to the Board and keep the same informed with respect to any action undertaken by the Managing Director.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a Director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity. The Board is also authorised to appoint a person, either Director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two Directors, or (ii) the sole signature of the Sole Director (as the case may be) or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Supervisory Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or several supervisory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where requested by the law, a statutory auditor (réviseur d'entreprises). The supervisory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be reeligible.

The supervisory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The supervisory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 01 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 21. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of the Articles of Association, as prescribed in Article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Amendments. The Articles of Association may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 23. Applicable law. All matters not expressly governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Art. 24. Definitions. Applicable Law means the laws and regulations in force from time to time in the Grand Duchy of Luxembourg;

Affiliate means in relation to any person, either natural person or legal entity who or which, directly or indirectly controls, or is controlled by, or is under the common Control with, such person or entity;

Agreement means any shareholders or similar agreement(s) entered into from time to time among some or all of the Shareholders, Article means an article of the Articles of Association;

Articles of Association means the articles of association of the Company for the time being as amended and in force from time to time;

Board means the board of Directors of the Company, from time to time;

Board Important Matters means, with respect to the Company and to the members of the Company's Group, the matters as determined from time to time in any Agreement;

Business Day means a day other than a Saturday, a Sunday or a public holiday in Luxembourg on which commercial banks are generally open for business;

Chairman means the permanent chairman of the Board, from time to time;

Change of Control Transfer Notice means a notice in writing with the content of the offer received from the intended transferee, including the price per share as well as the other terms and conditions of the proposed Transfer;

Change of Control Put means the put option right that shall benefit the Class A Shareholder, in the event that the Class B Shareholder contemplates a Transfer of certain of its Shares, which Transfer would result in a Change of Control in the Company;

Change of Control Put Notice means a notice in writing within thirty (30) Business Days of receipt of the Transfer Notice sent by the Class A Shareholder to notify the Class B Shareholder of its intention to exercise its Change of Control Put;

Class A Director means a Director proposed for appointment by a Class A Shareholder and appointed as such at a General Meeting;

Class B Director means a Director proposed for appointment by a Class B Shareholder and appointed as such at a General Meeting;

Class A Shareholder means a Shareholder holding Class A Shares of the Company;

Class B Shareholder means a Shareholder holding Class B Shares of the Company;

Class A Shareholder Competitor means any company which may be designated as such in any Agreement, and their respective Affiliates, branches and subsidiaries;

Class A Shares means the Class A ordinary shares of the Company, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

Class B Shares means the Class B ordinary shares of the Company, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

Committees means the committees of the Company and a Committee means any of them;

Companies Act 1915 means the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

Company means FLASHiZ International, a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 180102;

Company's Group means the Company and its Affiliates;

Contractual Documents means any framework cooperation agreement which may be entered into between the Class A Shareholder, the Class B Shareholder, and the Subsidiaries;

Control means (i) owning or controlling (directly or indirectly) more than fifty per cent. (50%) of the voting share capital of the relevant entity; or (ii) being able to direct the casting of more than fifty per cent. (50%) of the votes exercisable at general meetings of the relevant entity on all, or substantially all, matters; or (iii) the right to appoint or remove directors of the relevant entity holding a majority of the voting rights at meetings of the board on all, or substantially all matters; and Controlled shall be construed accordingly;

CSSF means the Commission de Surveillance du Secteur Financier of Luxembourg;

Directors means the members of the Board, and Director means any of them;

Encumbrance means any mortgage, charge (fixed or floating), pledge, lien, option, restriction, right of first offer, right of first refusal, right of pre-emption, right to acquire generally, assignment by way of security or trust arrangement for the purpose of providing security or other security interest of any kind (including any retention arrangement), any third party right or interest, or any other encumbrance, security or preference having a similar effect, other than those created by this Agreement, as the case may be;

General Meeting means the general meeting of Shareholders;

Group means, with respect to a Shareholder, itself and its Affiliates;

Intra-Group Transfer means that a Shareholder may Transfer any or all of its Shares, subject to the conditions and limitations of Article 7.3., to its Affiliates;

Legal Entity means a legal person appointed as Director;

Managing Director means an individual appointed to the daily management and affairs of the Company;

Offeree means a Shareholder who exercises its rights of first refusal in respect of Relevant Shares;

Offeror means an offeror intending to Transfer any Shares;

Prohibited Transferee means a third party transferee of a pre-emption right relating to the Company who would be prohibited as a transferee pursuant to Article 7.2 (mutatis mutandis);

Put Shares means all the shares held by the Class A Shareholder when exercising a Change of Control Put;

Relevant Proportion means, in respect of a Shareholder, the proportion that the number of Shares held by such Shareholder bears to the aggregate number of Shares which are actually in issue from time to time;

Relevant Shares means the Shares proposed to be transferred by the Offeror;

Remuneration Committee means a committee of the Board established in accordance with the Articles of Association, comprised of all of the nonexecutive Directors of the Board from time to time;

Selling Party means the Class B Shareholder as regards to the Tag Along Right set forth in Article 7.6.1;

Shares means the shares of the Company, independently of the class to which they belong, and a Share means any of them when the context so requires, and shall include, with respect to provisions of Article 7 (Transfers of Shares) as the case may be, any security, whichever its nature, convertible into or exercisable or exchangeable for Shares which may be issued by the Company from time to time;

Shareholders means the Class A Shareholder and the Class B Shareholder (or any transferee or other Shareholder) and Shareholder means any of them;

Shareholders Important Matters means, with respect to the Company, the matters as determined from time to time in any Agreement;

Sole Shareholder means the only one Shareholder of the Company;

Sole Director means the only one Director of the Company;

Stand Still Period means the period ending at a date being the earlier of (i) the date of termination of the Contractual Documents; and (ii) 11 September 2016;

Subsidiaries mean the direct subsidiaries of the Company from time to time and a Subsidiary means any of them;

Tag-Along Floor means a price per Share which, when multiplied by the minimum number of Shares available for sale by the Class A Shareholder(s) pursuant to Article 7.6., would result in an aggregate purchase price payable to the Class A Shareholder(s) of at least one million Euro (EUR 1 million);

Tag-Along Notice means the notice in writing within ten (10) Business Days of the agreement reached with the intended purchaser, of the terms and conditions of the intended Transfer as agreed between the Selling Party and the third party;

Tag-Along Right has the meaning set forth in Article 7.6.1;

Tagging Party the Class A Shareholder as regards to the Tag Along Right set forth in Article 7.6.1;

Third Party means any unrelated interested party;

Transfer means, with respect to any Share, security convertible into or exercisable or exchangeable for that Share (together, a Security) or any legal or beneficial interest in a Security, (i) to pledge, grant a security interest, impose any Encumbrance or other lien or restriction on, assign, contract to assign, sell, contract to sell, sell any option to purchase, sell any contract to purchase, purchase any option to sell, purchase any contract to sell, grant any option, right or warrant to purchase, lend, or otherwise Transfer or dispose of, directly or indirectly, that Security or any legal or beneficial interest

in that Security; (ii) to enter into any swap or other arrangement that Transfers to another, in whole or in part, any of the economic consequences of ownership of that Security or any legal or beneficial interest in that Security, whether any of the transactions described in (i) or (ii) above is to be settled in cash, by delivery of that Security or any legal or beneficial interest in that Security or otherwise;

Transfer Notice means the notice indicating (i) the Relevant Shares which it wishes to Transfer, (ii) the identity and the quality of the Third Party (including the identity of the person controlling the Third Party, as the case may be), and (iii) the terms and conditions offered by the person who has made a bona fide offer for the Shares and stating the calculation of the Relevant Shares for each Shareholder.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately at two thousand Euros (EUR 2,000).

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the representatives of the appearing persons and the members of the Bureau, known to the notary by their respective surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois de juillet, par-devant Maître Edouard Delosch, notaire résident à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de FLASHiZ International (la «Société»), une société anonyme constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social est situé au 46a, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 180.102, constitué le 2 septembre 2013 en vertu d'un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2652 du 24 octobre 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 23 avril 2014 conformément à un acte lequel n'est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée a été présidée par Mme Ira Maria Chioni, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Président»).

Le Président a nommé comme secrétaire Mr Richard Ledain Santiago, avocat., demeurant professionnellement à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'Assemblée a élu comme scrutateur Mme Martha Caballero, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Scrutateur»), formant ensemble, avec le Président et le Secrétaire, le bureau de l'Assemblée (le «Bureau»).

Le Président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. BNP Paribas Personal Finance SA, une société constituée selon les lois de France, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann, F -75009 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro 542 097 902 étant l'actuel actionnaire de classe A (l'«Actionnaire de Classe A») était représentée par Mr. Richard Ledain Santiago, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Cette procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Actionnaire de Classe A et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

2. FEXCO, une société à responsabilité illimitée constituée en Irlande ayant le numéro d'enregistrement 83934 et ayant son siège social au Centre FEXCO Financial Services, Iveragh Road, Killorglin Co, Kerry, étant l'actuel actionnaire de classe B (l'«Actionnaire de Classe B») était représentée par Mme Ira Maria Chioni, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Cette procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Actionnaire de Classe B et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

3. Tant l'Actionnaire de Classe A que l'Actionnaire de Classe B (chacun un «Actionnaire» et ensemble les «Actionnaires» selon le cas) représentés à l'Assemblée ont confirmé avoir eu connaissance de l'Ordre du jour (tel que ce terme est défini ci-après) avant l'Assemblée et ont renoncé à leurs droits à toute convocation préalable à celle-ci de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points de l'Ordre du jour.

4. Le nombre d'actions détenues par chaque Actionnaire représenté à la présente Assemblée figure sur une feuille de présence (la «Feuille de Présence») signée par les mandataires, le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire soussigné.

5. La Feuille de Présence restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

6. Il ressort de la Feuille de Présence que la totalité des cinq millions huit cent seize mille deux cent cinquante-sept actions (5.816.257) actions émises par la Société était dûment et valablement représentée à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée était régulièrement constituée et pouvait valablement statuer sur l'ensemble des points portés à l'Ordre du jour (tel que ce terme est défini ci-après).

Le Président a déclaré que l'ordre du jour de l'Assemblée (l'«Ordre du jour») était le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent trente-cinq mille cent quarante-deux Euros (EUR 635.142,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq millions huit cent seize mille deux cent cinquante-sept Euros (EUR 5.816.257,-) à un nouveau montant de six millions quatre cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 6.451.399,-) par la création et l'émission de (i) soixante-six mille six cent quatre-vingt-dix (66.690) actions de classe A (les «Nouvelles Actions de Classe A») et (ii) cinq cent soixante-huit mille quatre cent cinquante-deux (568.452) actions de classe B (les «Nouvelles Actions de Classe B»), ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) (ci-après dénommées les «Nouvelles Actions») pour un prix de souscription total de six cent trente-cinq mille cent quarante-deux Euros (EUR 635.142,-) (le «Prix de Souscription»);

2. Souscription (i) aux Nouvelles Actions de Classe A par l'Actionnaire de Classe A et (ii) aux Nouvelles Actions de Classe B par l'Actionnaire de Classe B dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessous:

Souscripteurs	Classe	Nombre d'actions	Prix de Souscription
Actionnaire de Classe A	Classe A	66.690	66.690 €
Actionnaire de Classe B	Classe B	568.452	568.452 €

3. Affectation d'un montant de six cent trente-cinq mille cent quarante-deux Euros (EUR 635.142,-) au compte de capital social de la Société;

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société;

5. Nomination de Dermort O'Shea en qualité de nouvel administrateur de la Société jusqu'à la date à laquelle se tiendra l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014;

6. Extension du terme des mandats de Pascal Brasseur et Walter Brazil jusqu'à la date à laquelle se tiendra l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014; et

7. Approbation et adoption des nouveaux statuts de la Société.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'Assemblée a approuvé à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société de six cent trente-cinq mille cent quarante-deux Euros (EUR 635.142,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq millions huit cent seize mille deux cent cinquante-sept Euros (EUR 5.816.257,-) à six millions quatre cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 6.451.399,-) par l'émission de (i) soixante-six mille six cent quatre-vingt-dix (66.690) actions de classe A (les «Nouvelles Actions de Classe A») et (ii) cinq cent soixante-huit mille quatre cent cinquante-deux (568.452) actions de classe B (les «Nouvelles Actions de Classe B»), ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (ci-après dénommées les «Nouvelles Actions») pour un prix de souscription total de six cent trente-cinq mille cent quarante-deux Euros (EUR 635.142,-) (le «Prix de Souscription»).

Deuxième résolution

A la suite de quoi, (i) les Nouvelles Actions de Classe A ont été souscrites par l'Actionnaire de Classe A et (ii) les Nouvelles Actions de classe B ont été souscrites par l'Actionnaire de Classe B dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessous:

Souscripteurs	Classe	Nombre d'actions	Prix de Souscription
Actionnaire de Classe A	Classe A	66.690	66.690,- €
Actionnaire de Classe B	Classe B	568.452	568.452,- €

Troisième résolution

La totalité du prix de souscription a été entièrement libérée et six cent trente-cinq mille cent quarante-deux Euros (EUR 635.142) ont été alloués au compte de capital social de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de modifier l'article 5 des statuts de la Société tel qu'énoncé ci-dessous:

« **Art 5. Capital social.** Le capital souscrit est fixé à six millions quatre cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 6.451.399,-) composé de six millions quatre cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (6.451.399) actions ordinaires divisées en six cent soixante-dix-sept mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (677.397) actions de classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (collectivement, les «Actions de Classe A» et individuellement une «Action de Classe A») et cinq millions sept cent soixante-quatorze mille et deux (5.774.002) actions de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (collectivement, les «Actions de Classe B» et individuellement une «Action de Classe B»), toutes les Actions de Classe A et toutes les Actions de Classe B étant nominatives. Sauf s'il en est convenu autrement dans un ou des pactes d'actionnaires ou accord(s) similaire(s) conclu de temps à autre entre certains ou tous les actionnaires de la Société, les Actions de Classe A et Actions de Classe B sont assorties des mêmes droits.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.»

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé unanimement de nommer M. Dermot O'Shea, né à Kerry, en Irlande, le 29 Mars 1965, ayant son adresse professionnelle à FEXCO Centre, Iveragh Road, Killorglin, Co. Kerry, Irlande, comme nouvel administrateur de la Société jusqu'à la date à laquelle se tiendra l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014.

Sixième résolution

L'Assemblée a reconnu que Pascal Brasseur et Walter Brazil avaient tous deux été nommés administrateurs de la Société pour un mandat expirant à la date à laquelle l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société serait tenue en 2014.

L'Assemblée a alors décidé à l'unanimité de proroger le mandat d'administrateur de Pascal Brasseur et Walter Brazil jusqu'à la date à laquelle se tiendra l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014.

Septième résolution

L'Assemblée a ensuite décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société de sorte à prendre en compte les résolutions ci-dessus et d'effectuer les modifications complémentaires telles que décrites dans les statuts et telles qu'indiquées ci-dessous:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. La société «FLASHiZ International» est une société anonyme. La Société peut disposer d'un Actionnaire unique ou de plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute en cas de décès, de suspension de droits civils, d'insolvabilité, de liquidation ou de banqueroute de l'Actionnaire unique ou de tout actionnaire.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est sis à Luxembourg-Ville, au Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la municipalité de Luxembourg par résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Administrateur unique, par décision de l'Administrateur unique.

Le siège social de la Société peut être transféré dans tout autre lieu à Luxembourg par décision de l'Assemblée générale extraordinaire ou de l'Actionnaire unique (le cas échéant) adoptée sous les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société peut disposer de locaux et succursales (permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Lorsque le Conseil détermine qu'un événement ou une situation politique ou militaire extraordinaire a eu lieu ou est sur le point de se produire, et que cet événement ou cette situation peut perturber les activités normales de la Société à son siège social ou la communication entre le siège social et les personnes situées à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'ont pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, reste immatriculée au Luxembourg.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par résolution d'une Assemblée générale adoptée selon le procédé nécessaire à un changement des Statuts, comme stipulé à l'Article 22 ci-dessous.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet (i) l'acquisition, la détention et la cession dans toutes les formes et de toutes les manières, que ce soit directement ou indirectement, (x) de participations, droits et intérêts dans, et d'obligations de sociétés luxembourgeoises et étrangères et (y) de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine qu'ils soient, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou toute autre manière (x) d'actions, d'obligations, de créances, de billets ou autres titres ou instruments financiers quels qu'ils soient (notamment des billets ou parts émis(es) par des fonds communs de placement étrangers ou luxembourgeois ou autres entreprises similaires) et de prêts, créances ou autres facilités de crédits et d'accords ou contrats y afférent et (y) de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine qu'ils soient, ainsi que (iii) la détention, l'administration,

le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (notamment, mais sans s'y limiter, les actifs mentionnés aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut acquérir ou assumer, que ce soit directement ou via une autre entité ou structure, les risques concernant la détention ou la propriété de titres, de créances et/ou autres biens ou actifs (notamment des titres, quels qu'ils soient), qu'ils soient mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou les risques concernant les dettes ou engagements à l'égard de tiers ou qui sont inhérents à toute ou partie des activités entreprises par des tiers, par l'émission de valeurs mobilières de toutes sortes dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques. La Société peut assumer ou acquérir ces risques en acquérant, quel qu'en soit le moyen, des créances et/ou actifs, en garantissant des prêts ou engagements à l'égard de tiers ou en se plaçant sous une contrainte d'une quelconque autre manière.

La Société peut procéder à des emprunts, quelle qu'en soit la manière. Elle peut conclure des accords de prêt et émettre des titres de créance, obligations, sûretés, certificats, Actions, parts bénéficiaires, garanties et tout autre type de dette ou titres, notamment dans le cadre d'un ou plusieurs programmes d'émission. La Société peut prêter des fonds, notamment les revenus générés par tout emprunt et/ou titres, à ses Filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société.

La Société peut émettre des garanties et octroyer des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses Filiales, de sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut mettre en gage, transférer, grever ou consentir des sûretés sur certains ou tous ses actifs. La Société peut conclure, exécuter et accomplir des opérations de swaps, contrats à terme, produits dérivés, options, rachats, prêts de titres et autres transactions similaires. La Société peut généralement avoir recours à des techniques et instruments en lien avec les investissements dans l'optique d'une gestion efficace, notamment, mais sans s'y limiter, à des techniques et instruments conçus pour la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres. Les descriptions ci-dessus doivent être prises au sens large et ne doivent pas être limitées à la présente énumération. L'objet social inclut toute transaction ou tout accord conclu(e) par la Société, dans la mesure où elle/il est conforme à l'objet cité ci-dessus. En général, la Société peut prendre toute mesure de contrôle ou de supervision et réaliser toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société s'élève à six millions quatre cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf Euro (6 451 399 EUR). Il est composé de six millions quatre cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (6 451 399) actions ordinaires de la Société divisées en six cent soixante-dix-sept mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (677 397) actions de classe A d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (dénommées ensemble les «Actions de Classe A» ou individuellement une «Action de Classe A») et cinq millions sept cent soixante-quatorze mille deux (5 774 002) actions de classe B d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (dénommées ensemble les «Actions de Classe B» ou individuellement une «Action de Classe B»). Toutes les Actions de Classe A et Actions de Classe B sont nominatives. Sauf mention contraire dans un ou plusieurs pacte(s) entre actionnaires ou autre (s) accord(s) similaire(s) conclu(s) ponctuellement entre tout ou partie des actionnaires de la Société, les Actions de Classe A et les Actions de Classe B sont assorties des mêmes droits.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution adoptée par l'Assemblée générale, selon le procédé indiqué pour les changements des Statuts, comme stipulé à l'Article 22 ci-dessous.

Art. 6. Actions. Les Actions sont et resteront nominatives. Un registre des actionnaires de la Société sera conservé au siège social de la Société, où il restera disponible pour consultation par tout actionnaire. Ce registre indiquera le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, les montants libérés pour chaque action et chaque Cession des actions et les dates de ces Cessions. La propriété des Actions sera établie par l'inscription dans ce registre.

La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Cession des Actions.

Art. 7.1. Période moratoire.

Art. 7.1.1. Les Actionnaires acceptent expressément que, conformément à l'Article 7.3.3, durant la Période moratoire:

- (i) un Actionnaire de Classe A ne peut Céder aucune de ces Actions; et
- (ii) un Actionnaire de Classe B peut Céder ses Actions si et seulement s'il continue de détenir à tout moment après une telle Cession au moins cinquante pour cent (50 %) du capital social de la Société, sous réserve du respect de restrictions qui peuvent être stipulées dans tout Accord,

à moins qu'une telle Cession soit (i) conclue expressément par écrit à l'avance par tous les Actionnaires et que toutes les conditions et limitations stipulées dans tout Accord aient été levées en conséquence par les Actionnaires et (ii) réalisée, si tel en est l'accord, en conformité totale avec les conditions, modalités et limitations d'un tel Accord qui n'ont pas été levées conformément au point (i) ci-dessus.

Art 7.1.2. Conformément à l'Article 7.1.1 ci-dessus, aucun Actionnaire ne peut, au cours de la Période moratoire:

- (i) accorder, déclarer, renoncer à ou d'une quelconque autre manière interagir avec un droit ou un intérêt dans toute Action (notamment l'octroi de toute promesse sur l'une de ces Actions);

(ii) conclure un accord concernant les droits de vote ou autres droits en lien avec l'une quelconque de ses Actions;
et

(iii) créer ou autoriser l'existence de toute Charge sur les Actions.

Art. 7.2. Dispositions générales concernant les Cessions d'Actions

Art. 7.2.1. Aucun Actionnaire n'est autorisé à Céder ses Actions, à moins:

- i. que le cessionnaire ne soit pas, et n'agisse pas pour le compte d'un Concurrent d'un Actionnaire de Classe A;
- ii. que la Cession soit réalisée en parfaite conformité avec tout Accord;
- iii. que, dans le cas d'une Cession de participation concernée, la CSSF ait été dûment notifiée et qu'elle n'ait pas refusé ou émis d'objections à la Cession de telles Actions;
- iv. que le fait qu'un cessionnaire devenant actionnaire de la Société n'aboutisse pas, de l'avis raisonnable de l'Actionnaire de Classe A, à un préjudice pour la réputation de l'Actionnaire de Classe A ou ses Affiliés;
- v. que la Cession ne résulte pas de la mise en oeuvre d'une sûreté; et
- vi. que la Cession ne cause aucune violation du Droit applicable, vii. sauf expressément convenu par écrit à l'avance par tous les Actionnaires ou sauf réalisé conformément aux conditions, modalités et limitations de tout Accord.

Art. 7.2.2. Dans le cas où l'Actionnaire de Classe B envisage une Cession de l'une de ses Actions à laquelle l'Article 7.7 ne s'appliquerait pas, l'Actionnaire de Classe B doit communiquer par écrit à l'Actionnaire de Classe A l'identité du cessionnaire proposé au moins quarante-cinq (45) jours avant la Cession envisagée.

Art. 7.2.3. L'Actionnaire de Classe A doit confirmer à l'Actionnaire de Classe B s'il émet une objection quant à la Cession d'Actions à tout cessionnaire, en vertu de l'Article 7.2.1, (iv) au plus tard trente (30) jours après que l'Actionnaire de Classe B a notifié l'Actionnaire de Classe A, conformément à l'Article 7.2.2. Si la Cession n'est pas interdite d'une quelconque manière que ce soit par l'Article 7.2.1 et si l'Actionnaire de Classe A n'émet pas d'objection quant à la Cession, effectuée conformément à l'Article 7.2.3, l'Actionnaire de Classe B est autorisé à poursuivre la Cession des Actions en cause au Cessionnaire.

Art. 7.2.4. Afin d'éviter tout doute, en cas de violation de l'Article 7.2.1 (iv) par l'Actionnaire de Classe B, l'option de vente pouvant être exercée par l'Actionnaire de Classe A, expliquée plus en détail à l'Article 7.4 ci-dessous, est le seul recours, à l'exclusion de tout autre, disponible pour l'Actionnaire de Classe A, hormis en cas de négligence caractérisée, fraude ou faute grave.

Art. 7.2.5. Aucune Cession telle que définie à l'Article 7.2 ne peut aboutir, quelle qu'en soit la manière, à dispenser l'Actionnaire de Classe A et l'Actionnaire de Classe B de l'une quelconque de leurs obligations stipulées dans le cadre des Statuts et de tout Accord conclu entre eux (même si l'Actionnaire de Classe A ou l'Actionnaire B ne serait plus détenteur d'aucune Action).

Art. 7.3. Cessions intra-groupe.

Art. 7.3.1. Un Actionnaire peut réaliser une Cession intra-groupe.

Art. 7.3.2. Une Cession intra-groupe par l'Actionnaire de Classe B n'est pas interdite par l'Article 7.1.1 si l'identité du cessionnaire a été communiquée conformément à l'Article 7.2.2 et que la Cession n'est pas interdite par l'Article 7.2.

Art. 7.3.3. Si un Actionnaire détenant des Actions qui lui ont été cédées dans le cadre de cet Article 7.3 est sur le point de cesser d'être membre du Groupe de sociétés auquel il appartient actuellement, il doit sans délai et avant de cesser d'être un tel membre communiquer à la Société et l'autre Actionnaire qu'un tel événement est sur le point de se produire et doit Céder ces Actions à un membre de son Groupe actuel.

La Cession d'Actions peut être entérinée par déclaration écrite de la cession consignée dans le registre des actionnaires de la Société; une telle déclaration de cession doit être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes disposant des pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil du Luxembourg, relatives à la cession de créances..

La Société peut également accepter comme preuve de la cession d'autres instruments de la cession prouvant un accord du cédant et du cessionnaire satisfaisant pour la Société.

Art. 7.4. Droit de préemption sur les nouvelles émissions d'Actions

Art. 7.4.1. Toutes les nouvelles Actions devant être émises par la Société, que ce soit en échange d'une contribution en numéraire ou d'une contribution en nature, doivent être ouvertes à la souscription dans les mêmes conditions pour tous les Actionnaires au pro rata de leur participation au capital social de la Société. A ce titre, lorsque la souscription est réalisée en échange d'une contribution en nature par un Actionnaire, le ou les autre(s) Actionnaire(s) ai(en)t la possibilité de souscrire en numéraire ou en nature.

Art. 7.4.2. Toute partie de cette émission qui n'est pas souscrite entièrement par les Actionnaires sera proposée aux autres Actionnaires qui bénéficient des mêmes droits dans les mêmes conditions que celles proposées au départ (pro rata).

Art. 7.4.3. L'Actionnaire de Classe B peut céder son droit de préemption sur de nouvelles Actions à émettre à un tiers si et seulement si (i) il continue de détenir à tout moment après une telle cession de droit de préemption et l'émission correspondante auxdites nouvelles Actions au moins cinquante pour cent (50 %) du capital social de la Société et (ii) le cessionnaire concerné n'est pas un Cessionnaire interdit et à condition que l'Actionnaire de Classe B ait informé l'Actionnaire de Classe A de son intention par écrit avant ledit transfert de droit de préemption à tiers.

Art. 7.5. Droit de premier refus.

Art. 7.5.1. Le présent Article 7.5 s'applique à une Cession d'Actions par tout Actionnaire, mais il ne s'applique qu'à une Cession d'Actions par l'Actionnaire de Classe B si (i) l'Actionnaire de Classe A détient au moins cinq pour cent (5 %) du capital social de la Société, (ii) les Documents contractuels n'ont pas expiré et n'ont pas été résiliés et (iii) suite à la Cession des Actions concernées, l'Actionnaire de Classe B ou un Affilié de l'Actionnaire de Classe B ne détient pas au moins cinquante pour cent (50 %) du capital social de la Société, et ce, sous réserve d'autres restrictions qui peuvent être stipulées dans tout Accord.

Art. 7.5.2. Toute Cession des Actions est soumise à un droit de premier refus des autres Actionnaires proportionnellement à la leur Portion congrue respective des Actions en cause. Dans le cadre de ce droit de premier refus, les autres Actionnaires ont le droit d'acheter les Actions en cause aux mêmes conditions que celles indiquées dans l'offre reçue de bonne foi d'un Tiers, sur la base décrite à l'Article 7.5.3 à 7.5.8 ci-dessous.

Art. 7.5.3. Le Pollicitant doit fournir un Avis de cession stipulant son intention de Céder toute ou partie de ses Actions à chaque Actionnaire et la Société dans les meilleurs délais raisonnables. L'Avis de cession doit indiquer les modalités de la Cession proposée entre le Pollicitant et le Tiers.

Art. 7.5.4. À la réception, chaque Actionnaire doit dans les dix (10) Jours ouvrables informer le Pollicitant s'il souhaite ou non exercer son droit de premier refus conformément à l'Article 7.5.

Art. 7.5.5. Toute partie des Actions en cause qui n'est pas achetée dans son intégralité par les Actionnaires sera proposée au pro rata aux Actionnaires qui bénéficient des mêmes droits dans les mêmes conditions que celles proposées au départ.

Art. 7.5.6. Si après application des dispositions de l'Article 7.5.2 à 7.5.5 il existe des Actions en cause qui ne seront pas achetées par un Actionnaire, le Pollicitant a le droit de Céder les Actions en cause restantes sur lesquelles les droits de premiers refus n'ont pas été exercés au (et uniquement au) Tiers mentionné dans l'Avis de cession, mais aux conditions suivantes: (i) le Pollicitant ne peut Céder les Actions en cause dans des modalités d'une différence notable avec celles proposées dans l'Avis de cession, (ii) les documents actant une telle Cession doivent être signés au plus tard dans les quatre (4) mois suivants la date de l'Avis de cession stipulée à l'Article 7.5.3 et (iii) le Tiers doit avoir été accepté par écrit comme nouvel actionnaire de la Société par les autres Actionnaires.

Art. 7.5.7. Si le Pollicité exerce ses droits, dans les dix (10) Jours ouvrables suivants l'exercice de tels droits, l'Actionnaire concerné doit verser la contrepartie inhérente à ce droit concernant les Actions en cause au Pollicitant, et ce dernier doit céder les Actions en cause au Pollicité avec toutes les garanties d'usage, sans aucune Charge et avec tous les droits y afférent.

Art. 7.5.8. Le Pollicité doit agir et émettre et recevoir toutes les déclarations qui peuvent être nécessaires dans le cadre du Droit applicable concernant la Cession des Actions en cause, comme indiqué dans les accords d'achat et de vente définitifs concernant la Cession, et le Pollicité doit apporter une assistance et une coopération raisonnables dans la réalisation d'une telle Cession, notamment (mais sans s'y limiter) vis-à-vis de tout dépôt réglementaire qui pourrait être nécessaire.

Art. 7.6. Droit de sortie conjointe.

Art. 7.6.1. Si l'Actionnaire de Classe B (la «Partie venderesse») négocie la vente d'une partie de ses Actions avec un tiers de bonne foi ou a pour intention de Céder une partie de ses Actions à un tiers de bonne foi dont la vente ou la Cession n'aboutit pas à un changement du Contrôle exercé par l'Actionnaire de Classe B vis-à-vis de la Société, dans le cas où le prix par action est égal ou dépasse le Plancher de suivi, alors la Partie venderesse en cause est tenue de garantir que la Partie suiveuse a également le droit de participer, au pro rata de la Partie venderesse, à la vente ou Cession prévue au même prix par Action et dans les mêmes conditions et modalités que celles convenues entre la Partie venderesse et le tiers (le «Droit de sortie conjointe»).

Art. 7.6.2. La Partie venderesse doit informer la Partie suiveuse par Avis de suivi. L'Avis de suivi doit identifier le nombre et les séries d'Actions qui doivent être cédées, le prix et les autres modalités de la Cession prévue (notamment, mais sans s'y limiter les devoirs et obligations importants de la Partie venderesse).

Art. 7.6.3. La Partie suiveuse doit, au cours des dix (10) Jours ouvrables suivant la réception de l'Avis de suivi, faire savoir à la Partie venderesse par écrit son intention d'exercer son Droit de sortie conjointe. Si le total d'Actions destinées à la vente par la Partie venderesse et la Partie suiveuse dépasse le nombre d'Actions qui peuvent être vendues aux conditions définies dans l'Avis de suivi, les Actions destinées à la vente au tiers doivent être divisées entre la Partie

venderesse et la Partie suiveuse au pro rata de leur détention après dilution totale dans le capital social de la Société au moment de la réception de l'Avis de suivi.

Art. 7.6.4. Dans les vingt (20) jours ouvrables après livraison de l'Avis de suivi, l'Actionnaire de Classe A doit avoir renvoyé à l'Actionnaire de Classe B les différentes versions de tous les documents devant être conclus en lien avec la vente proposée.

Art. 7.7. Changement de contrôle.

Art. 7.7.1. Si l'Actionnaire de Classe B envisage une Cession de certaines de ses Actions, ladite Cession entraînant un changement de contrôle de la Société, l'Actionnaire de Classe A bénéficiera d'un Changement de contrôle pour vendre toutes les Actions offertes à l'Actionnaire de Classe B, et l'Actionnaire de Classe B sera contraint d'acheter les Actions offertes.

Art. 7.7.2. Dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la conclusion d'un accord avec le cessionnaire ou une offre de bonne foi écrite pour acquérir certaines Actions de Classe B détenues par l'Actionnaire de Classe B, l'Actionnaire de Classe B avisera l'Actionnaire de Classe A par un Avis de Cession entraînant un Changement de contrôle. L'Actionnaire de Classe A avisera l'Actionnaire de Classe B par un Avis d'exercice de l'option de vente entraînant un Changement de contrôle.

Art. 7.7.3. Si l'Actionnaire de Classe A émet un Avis d'exercice de l'option de vente entraînant un Changement de contrôle à l'Actionnaire de Classe B, dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date de l'Avis d'exercice de l'option de vente entraînant un Changement de contrôle, l'Actionnaire de Classe B devra payer la contrepartie due eu égard aux Actions offertes à l'Actionnaire de Classe A et l'Actionnaire de Classe A cèdera les Actions offertes à l'Actionnaire de Classe B avec une garantie de pleine propriété.

Art. 7.7.4. En ce qui concerne la Cession d'Actions offertes par l'Actionnaire de Classe A à l'Actionnaire de Classe B en vertu du Droit d'option de vente en raison d'un Changement de contrôle, une telle Cession sera effectuée dans les conditions suivantes:

i L'Actionnaire de Classe A devra garantir:

(A) qu'il est le propriétaire légal et bénéficiaire des Actions offertes;

(B) que les Actions offertes sont cédées libres de toute Charge, avec tous les droits de toute nature afférents à celles-ci; et

(C) qu'aucun engagement n'a été pris pour créer une Charge incombant sur les Actions offertes.

ii Les Actionnaires de Classe A présenteront la démission de l'Administrateur de Classe A et de l'Administrateur de Classe A des Filiales, ou de tout autre administrateur désigné conformément à l'Article 11.4 pour prendre effet à l'achèvement de la Cession;

iii les Actionnaires devront prendre toute autre mesure et signer tous les autres documents (y compris la délivrance de procurations dûment signées, autorisant le bureau du notaire concerné à signer l'acte notarié de la Cession) qui peuvent s'avérer nécessaires dans la mesure du raisonnable pour donner effet à la vente, à l'achat et à la Cession des Actions offertes; et

iv le prix par Action offerte doit être identique au prix par action proposé à l'Actionnaire de Classe B par le cessionnaire envisagé.

Art. 8. Titres de créance. Les titres de créance émis par la Société sous forme nominative (obligations nominatives) ne peuvent, quelles que soient les circonstances, être convertis en titres de créance au porteur (obligations au porteur).

Art. 9. Assemblées des Actionnaires de la Société. Dans le cas d'un Actionnaire unique, l'Actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée générale. Dans les Statuts, les décisions prises ou les pouvoirs exercés par l'Assemblée générale constitueront une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire unique tant que la Société n'a qu'un seul Actionnaire. Les décisions prises par l'Actionnaire unique sont enregistrés par voie de procès-verbal.

Dans le cas d'une pluralité d'Actionnaires, toute réunion de l'Assemblée générale régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle sera investie des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Art. 9.1. Les Actionnaires et leurs Affiliés respectifs devront traiter avec la Société et tout membre du Groupe de la Société dans les conditions normales du commerce et dans des conditions qui ne sont pas injustement préjudiciables aux intérêts du Groupe de la Société ou du membre concerné du Groupe de la Société.

Art. 9.2. Conformément au Droit applicable, l'Assemblée générale annuelle se tiendra au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit au sein de la commune du siège social tel que précisé dans l'avis de convocation à la réunion, le premier mardi de mai de chaque année à 10h30 (heure d'Europe centrale). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'Assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si, selon l'avis unanime et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des Actionnaires de la Société peuvent être tenues au lieu et au moment précisé dans les avis respectifs de convocation à l'assemblée.

Tout Actionnaire peut participer à une Assemblée générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou moyen similaire de communication grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes prenant part à l'assemblée peuvent s'entendre et parler les uns avec les autres, (iii) la transmission de la réunion est effectuée sur une base continue et (iv) les Actionnaires peuvent dûment délibérer, et le fait de participer à une assemblée par de tels moyens constituera une présence en personne à une telle assemblée.

Art. 10. Avis, Quorum, Procurations et Convocations.

Art. 10.1. Sauf disposition contraire dans les présents, les délais de convocation et de quorum prévus par le Droit applicable seront régis par les avis de convocation et le déroulement des Assemblées générales. Chaque Action de Classe A et chaque Action de Classe B donne droit à une voix.

Art. 10.2. Sauf disposition contraire prévue par les dispositions légales impératives, par un Accord ou par les Statuts, les résolutions d'une Assemblée générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées par les Actionnaires présents ou représentés et prenant part au vote.

Art. 10.3. Sous réserve des dispositions impératives du Droit applicable, les résolutions d'une Assemblée générale concernant toute Affaire importante des Actionnaires seront adoptées à la majorité des voix représentant au moins les trois quarts (3/4) des Actions valablement exprimées par les Actionnaires présents ou dûment et valablement représentés à l'Assemblée générale, dont a minima un (1) Actionnaire de Classe A et un (1) Actionnaire de Classe B.

Art. 10.4. Si l'Actionnaire de Classe A n'est pas présent ou dûment et valablement représenté à une Assemblée générale dans les quarante-cinq (45) minutes après l'heure de l'Assemblée générale indiquée dans l'avis de convocation à l'assemblée, celle-ci se verra ajournée pour une durée équivalant au moins au préavis minimum légal applicable en vertu de la loi luxembourgeoise, ou pour un préavis plus court convenu par l'ensemble des Actionnaires, un avis de convocation étant dans chaque cas donné le jour suivant la date de l'Assemblée générale initiale et une telle réunion se tiendra au même lieu et à la même heure. Si l'Actionnaire de Classe A n'est pas présent ou dûment et valablement représenté à une Assemblée générale dans les quarante-cinq (45) minutes après l'heure indiquée pour une telle Assemblée générale ajournée dans l'avis de convocation à l'assemblée ajournée (y compris la référence à toute Affaire importante des Actionnaires pertinente), l'Assemblée générale peut valablement délibérer et, sous réserve de la Loi applicable, atteindre le quorum requis, nonobstant le fait que seulement un (1) Actionnaire de Classe B est présent ou dûment et valablement représenté.

Art. 10.5. Un Actionnaire peut agir à une Assemblée générale quelconque en désignant une autre personne, qui ne doit pas nécessairement être un Actionnaire, comme étant son mandataire, par voie d'une procuration écrite, sous format original, par télécopie, câble, télégramme, télex ou par e-mail sur lequel/laquelle est apposée une signature électronique, qui est valable en vertu du droit luxembourgeois. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée générale, et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans avis préalable.

Les Actionnaires peuvent voter sur les résolutions soumises à l'Assemblée générale par écrit (via un bulletin de vote) sous réserve que les bulletins de vote comprennent (i) le nom (y compris le prénom), l'adresse et la signature de l'Actionnaire concerné, (ii) l'indication des Actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera ce droit, (iii) l'ordre du jour tel qu'il figure dans l'avis de convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant l'Assemblée générale concernée.

Art. 11. Gestion.

Art. 11.1. Dans les Statuts, toute référence au Conseil d'administration constituera une référence à l'Administrateur unique (dans le cas où la Société n'a qu'un seul Administrateur) tant que la Société n'aura qu'un seul Actionnaire.

Tant que la Société a un Actionnaire unique, la Société peut être gérée uniquement par un Administrateur unique qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire de la Société.

Art. 11.2. Si la Société a plus d'un Actionnaire, elle sera gérée par un Conseil d'administration composé d'au moins trois (3), mais de pas plus de sept (7) Administrateurs qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société, dont un (1) Administrateur de Classe A, sauf si l'Actionnaire de Classe A:

- i renonce expressément à son droit par écrit à l'égard de la nomination d'un (1) Administrateur de Classe A; ou
- ii cesse de détenir au moins cinq pour cent (5 %) du capital social de la Société ouvrant des droits de vote (à savoir, les Actions de Classe A et les Actions de Classe B) en raison de (i) l'exercice de son Droit de sortie conjointe en vertu de l'Article 7.6 ou (ii) du fait que l'Actionnaire de Classe A n'a pas exercé son droit de préemption sur une nouvelle émission d'Actions conformément à l'Article 7.4 dans le cadre d'une émission d'Actions étant réservées à un investisseur tiers.

Art. 11.3. Les Administrateurs seront élus pour une période ne dépassant pas six ans et seront rééligibles.

Si une personne morale est nommée Administrateur, l'Entité juridique doit désigner un représentant permanent qui représentera l'Entité juridique en tant qu'Administrateur unique ou en tant qu'Administrateur conformément à l'Article 51bis de la Loi de 1915 sur les sociétés.

L'/Les Administrateur(s) sera/seront élu(s) par l'Assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par voie d'une résolution adoptée par l'Assemblée générale.

En cas de vacance du poste d'un Administrateur pour cause de décès, retraite ou autre, les Administrateurs restants pourront élire, à la majorité des voix, un Administrateur pour pourvoir à ce poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée générale. En l'absence d'Administrateurs restants, une Assemblée générale devra être rapidement convoquée par le commissaire aux comptes et être tenue afin de nommer de nouveaux Administrateurs.

Le Conseil d'administration peut créer des comités, y compris, sans limitation, un Comité de rémunération. Le Conseil statuera sur la mission assignée à chaque comité et désignera les membres de chaque comité qui ne doivent pas nécessairement être des dirigeants. Le Comité n'aura aucun pouvoir décisionnaire dans le cadre du processus de prise de décision de la Société. Les recommandations et/ou les résultats de l'examen et l'assistance des Comités seront soumis au Conseil pour apporter un soutien au processus de prise de décision de la Société. Le Conseil examinera les recommandations des comités par rapport à ses décisions, comme il convient.

Art. 11.4 Nomination des Directeurs. Les Administrateurs sont nommés soit Administrateur de Classe A, soit Administrateur de Classe B.

Art. 11.4.1. Le(s) Administrateur(s) de Classe A sera/seront nommé(s) par l'Assemblée générale et choisis parmi une liste de candidats que l'Actionnaire de Classe A propose de désigner. Ce dernier peut demander la révocation de tout Administrateur de Classe A éventuellement ainsi nommé.

Art. 11.4.2. Le(s) Administrateur(s) de Classe B sera/seront nommé(s) par l'Assemblée générale et choisis parmi une liste de candidats que l'Actionnaire de Classe B propose de désigner. Ce dernier peut demander la révocation d'un Administrateur de Classe B éventuellement ainsi nommé.

Art. 11.4.3. Les Parties feront en sorte que, tant que l'Actionnaire de Classe B détient plus de cinquante (50 %) du capital social de la Société, les Administrateurs de Classe B nommés par l'Actionnaire de Classe B représentent la majorité du nombre d'Administrateurs de la Société.

Art. 11.4.4. Les Actionnaires voteront, selon le cas, en faveur de la nomination, du remplacement ou de la révocation des Administrateurs ainsi proposés d'être nommés ou révoqués, conformément au présent Article 11.4 et à tout Accord.

Chaque Actionnaire se portera fort, sous réserve des dispositions impératives du Droit applicable, que les actions et les décisions de chaque Administrateur de Classe A ou de Classe B (selon le cas) nommés par cet Actionnaire veilleront au respect par cet Actionnaire des dispositions des Statuts et de tout Accord.

Art. 12. Réunions du Conseil d'administration. Le Conseil nommera un Président parmi les Administrateurs de Classe B et pourra choisir un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un Administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des résolutions adoptées lors de l'Assemblée générale ou des résolutions adoptées par l'Actionnaire unique. Le Président présidera toute réunion du Conseil d'administration ainsi que toute Assemblée générale. En son absence, l'Assemblée générale ou les autres Administrateurs (selon le cas) nommeront un Président pro tempore qui présidera la réunion concernée, par un simple vote à la majorité des Administrateurs présents ou représentés par procuration à une telle réunion.

Le Conseil se réunit sur convocation du Président ou de deux Administrateurs quelconques au lieu indiqué dans l'avis de convocation à la réunion, qui se tiendra au Luxembourg.

Une convocation à toute réunion du Conseil sera donnée par écrit à tous les Administrateurs au moins dix (10) Jours ouvrables avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de telles circonstances sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation à la réunion du Conseil.

Aucune convocation par écrit n'est nécessaire si tous les Administrateurs sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut être renoncé à l'avis de convocation par écrit par voie de consentement de chaque membre du Conseil par écrit, sous format original, par télécopie, câble, télégramme, télex ou e-mail sur lequel/laquelle est apposée une signature électronique valable en droit luxembourgeois. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution antérieurement adoptée par le Conseil.

Tout membre du Conseil peut agir à une réunion quelconque du Conseil en désignant par écrit un autre Administrateur en tant que son mandataire, sous format original, par télécopie, câble, télégramme, télex ou e-mail sur lequel/laquelle une signature électronique (qui est valable en droit luxembourgeois) est apposée.

Un membre du Conseil peut représenter un membre empêché lors d'une réunion du Conseil d'administration et il doit toujours y avoir au moins un (1) Administrateur de Classe A et un (1) Administrateur de Classe B présents en personne ou assistant à la réunion par voie de conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de com-

munication conforme aux exigences énoncées dans le paragraphe ci-après, pour prendre part aux réunions du Conseil d'administration.

Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration, et sera considéré comme ayant été personnellement présent à cette réunion, par téléconférence, vidéoconférence ou moyen similaire de communication grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler les uns avec les autres, (iii) la transmission de la réunion est effectuée sur une base continue et (iv) les Administrateurs peuvent valablement délibérer, et le fait de participer à une réunion par de tels moyens constituera une présence en personne à une telle réunion.

Art. 12.1. Sous réserve des autres dispositions du présent Article 12, le Conseil peut valablement délibérer et prendre des décisions uniquement si au moins la majorité de ses membres, dont a minima un (1) Administrateur de Classe A et un (1) Administrateur de Classe B, est présente ou dûment et valablement représentée à toute réunion du Conseil.

Art. 12.2. Les décisions ordinaires du Conseil sont prises à la majorité des voix valablement exprimées par les Administrateurs présents ou dûment et valablement représentés.

Art. 12.3. Les décisions du Conseil en ce qui concerne les Affaires importantes du Conseil sont prises à la majorité des voix valablement exprimées par les Administrateurs, et sont valablement représentées si, et seulement si, elles sont adoptées en vertu du vote favorable d'au moins un (1) Administrateur de Classe A et un (1) Administrateur de Classe B.

Art. 12.4. Si un Administrateur s'abstient de voter ou ne participe pas à un vote à la suite d'un conflit d'intérêts, son abstention ou non-participation n'est pas prise en compte dans le calcul de la majorité requise des voix valablement exprimées.

Art. 12.5. Si au moins un (1) Administrateur de Classe A n'est pas présent dans les quarante-cinq (45) minutes après l'heure indiquée pour une réunion du Conseil dans l'avis de convocation, alors celle-ci devra être ajournée d'au moins cinq (5) Jours ouvrables et de quinze (15) Jours ouvrables au maximum après la réunion initiale du Conseil et se tiendra au même lieu et à la même heure. Si au moins un (1) Administrateur de Classe A n'est pas présent dans les quarante-cinq (45) minutes après l'heure indiquée pour une telle réunion du Conseil ajournée dans l'avis de convocation à la réunion ajournée (y compris la référence à toute Affaire importante des Actionnaires pertinente), le Conseil peut valablement délibérer et prendre des décisions à une telle réunion ajournée sous réserve (i) qu'il soit clairement fait état, dans l'avis de convocation à la réunion, des sujets sur lesquels une délibération et une décision sont requises (y compris une référence à toute Affaire importante du Conseil et (ii) qu'au moins deux (2) Administrateur de Classe B soient présents.

Art. 12.6. Toute décision prise par la Société en qualité d'actionnaire d'un tel membre du Groupe de la Société par rapport à une Affaire Importante d'un Actionnaire (qui s'appliquera mutatis mutandis aux décisions dévolues à l'assemblée générale des actionnaires de tout membre du Groupe de la Société (à l'exclusion de la Société même)) devra, avant que la Société n'agisse et n'exprime un vote quelconque et/ou ne prenne une décision quelconque à cet égard, être approuvée et autorisée par le Conseil conformément aux règles de quorum et de majorité applicables aux Affaires importantes du Conseil.

Nonobstant ce qui précède, une résolution du Conseil d'administration peut également être adoptée par écrit, à condition qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que, par exemple, ceux dont il est fait état dans le présent Article 12. Une telle résolution devra se composer d'un ou plusieurs documents contenant les résolutions et être signée par chacun des Administrateurs à la main ou électroniquement par le biais d'une signature électronique qui est valable en droit luxembourgeois.

La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature. L'Article 12 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Administrateur unique.

Art. 12.7. La majorité des réunions du conseil d'administration de chaque année civile se tiendra au Luxembourg.

Art. 13. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur unique. Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique sont consignées par écrit et les procès-verbaux sont conservés au siège social de la Société.

Les procès-verbaux de réunion du Conseil seront signés par le Président ou par le membre du Conseil qui a présidé la réunion. Les procès-verbaux relatifs aux résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront signés par ce dernier. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui seront éventuellement présentés à l'occasion d'une procédure judiciaire ou sous une autre forme, doivent être signés par le Président, deux Administrateurs ou l'Administrateur unique (le cas échéant).

Art. 14. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs que la Loi de 1915 sur les sociétés ou les présents Statuts n'attribuent pas expressément à l'Assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut désigner toute personne en tant que Délégué à la gestion journalière, que celle-ci soit ou non actionnaire ou membre du Conseil, laquelle aura tous les pouvoirs d'agir dans les limites de l'objet

social de la Société et toujours au mieux des intérêts de la Société, au nom et pour compte de la Société, dans toutes les matières ayant trait à la gestion journalière de la Société.

Aux fins d'éviter toute ambiguïté, le Délégué à la gestion journalière agira à tout moment sous la supervision du Conseil, et ne prendra aucune décision ou mesure concernant l'une des Affaires importantes du Conseil. La décision du Conseil statuant sur la nomination du Délégué à la gestion journalière précisera les conditions de son mandat, lequel ne dépassera pas six (6) ans, ainsi que ses pouvoirs.

En sus du fait d'être chargé de la gestion journalière de la Société, le Délégué à la gestion journalière peut éventuellement recevoir des instructions du Conseil au cas par cas concernant la mise en oeuvre de certaines décisions du Conseil portant sur les activités et les affaires de la Société. Le Délégué à la gestion journalière fera rapport au Conseil et tiendra celui-ci informé concernant les mesures qu'il a prises.

Le Conseil peut désigner toute personne, que celle-ci soit ou non actionnaire ou Administrateur, en tant que représentant permanent d'une entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira en toute discrétion, mais au nom et pour compte de la Société, et pourra engager la Société dans sa capacité de membre du conseil d'administration de l'entité en question. Le Conseil est également autorisé à nommer toute personne, Administrateur ou non, aux fins d'exercer des fonctions spécifiques à chaque niveau de la Société.

Art. 16. Signatures engageantes. La Société sera valablement engagée à l'égard des tiers dans toutes les matières (y compris la gestion journalière) par (i) les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou (ii) la simple signature de l'Administrateur unique (le cas échéant), ou (iii) les signatures conjointes des personnes auxquelles ou la simple signature de la personne à laquelle ce pouvoir de signature a été conféré par le Conseil ou l'Administrateur unique, mais uniquement dans les limites dudit pouvoir.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni aucune autre transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé au motif qu'un ou plusieurs Administrateurs ou responsables de la Société ont des intérêts dans cette autre société ou entreprise, ou sont administrateurs, associés, responsables, ou salariés de cette autre société ou entreprise.

Tout Administrateur ou responsable de la Société exerçant des fonctions d'administrateur, de responsable ou de salarié au sein d'une société ou entreprise avec laquelle la Société est engagée par contrat ou participe d'une tout autre manière à des affaires ne pourra, au motif qu'il a des accointances avec cette autre société ou entreprise, être empêché d'examiner une question ayant trait audit contrat ou à ladite affaire, ni de voter ni d'exercer ses droits en la matière.

Dans l'éventualité où un Administrateur aurait des intérêts personnels contraires dans une transaction de la Société, cet Administrateur portera ces intérêts personnels contraires à la connaissance du Conseil et s'abstiendra de prendre part à l'examen de cette transaction ou au vote sur celle-ci, et l'affaire dans laquelle cet Administrateur a des intérêts sera reportée à l'Assemblée générale annuelle suivante. Le présent paragraphe n'est pas d'application tant que la Société a un Administrateur unique.

Aussi longtemps que la Société aura un Administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée générale présenteront les transactions conclues par la Société et l'Administrateur unique et dans lesquelles l'Administrateur unique a des intérêts contraires à ceux de la Société.

Les deux paragraphes précédents ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur unique concernant les transactions effectuées dans le cours normal des affaires de la Société et qui ont été conclues dans des conditions de pleine concurrence.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, ou, si la loi l'exige, un réviseur d'entreprises. Le ou les commissaires aux comptes seront élus pour une période ne dépassant pas six ans et seront rééligibles.

Le ou les commissaires aux comptes seront désignés par l'Assemblée générale, laquelle déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le ou les commissaires aux comptes en fonction pourront être remplacés à tout moment, pour un motif valable ou non, par l'Assemblée générale.

Art. 19. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société prend effet chaque année le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Affectation des bénéfices. Sur le résultat net d'exercice de la Société, 5 % (cinq pour cent) seront affectés à la réserve exigée par la loi. Cette affectation ne sera plus nécessaire dès que la réserve légale aura atteint 10 % (dix pour cent) du capital de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'il sera augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'Article 5 ci-dessus.

Les dividendes peuvent être payés en euro ou dans toute autre devise choisie par le Conseil, aux dates et lieux éventuellement fixés par le Conseil.

Le Conseil peut décider de verser des dividendes intermédiaires aux conditions et dans les limites fixées dans la Loi de 1915 sur les sociétés.

Art. 21. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par résolution de l'Assemblée générale adoptée selon le mode requis pour modifier les Statuts, comme prescrit à l'Article 22 ci-dessous. En cas de dissolution

de la Société, la liquidation se fera à l'initiative d'un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) désignés par l'Assemblée générale convoquée pour statuer sur cette liquidation. Cette Assemblée générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications. Les Statuts peuvent être éventuellement modifiés par une Assemblée générale remplissant les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915 sur les sociétés.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés.

Art. 24. Définitions. Droit applicable désigne les lois et règlements alors en vigueur au Grandduché de Luxembourg;

Affilié désigne, s'agissant d'une personne physique ou morale, toute personne ou entité exerçant, soit directement ou indirectement, un contrôle sur ladite personne, ou qui est contrôlée par ladite personne, ou qui est placée sous son contrôle dans le cadre d'une communauté de gestion;

Accord désigne un ou plusieurs accords entre actionnaires ou accords similaires conclus à l'occasion entre un certain nombre d'Actionnaires ou la totalité de ceux-ci;

Article s'entend d'un article des Statuts;

Statuts désigne les statuts de la Société actuellement en vigueur et leurs modifications ultérieures éventuelles;

Conseil désigne éventuellement le conseil d'administration de la Société;

Affaires importantes du Conseil désigne, s'agissant de la Société et des membres du Groupe de la Société, les affaires éventuellement déterminées dans un Accord;

Jour ouvrable désigne un jour autre que les samedis, dimanches ou jours fériés au Luxembourg où les banques sont en général ouvertes au public;

Président désigne éventuellement le président permanent du Conseil;

Avis de Cession entraînant un Changement de contrôle désigne un avis écrit contenant l'offre reçue du cessionnaire prévu, y compris le prix par action ainsi que les autres conditions de la Cession proposée;

Droit d'option de vente entraînant un Changement de contrôle désigne le droit d'option de vente au bénéfice de l'Actionnaire de Classe A, dans l'éventualité où l'Actionnaire de Classe B envisagerait de céder certaines de ses Actions, cession qui donnerait lieu à un Changement de contrôle au sein de la Société;

Avis d'exercice de l'option de vente entraînant un Changement de contrôle désigne un avis signifié par écrit dans les trente (30) jours ouvrables à compter de la réception de l'Avis de cession envoyé par l'Actionnaire de Classe A et destiné à informer l'Actionnaire de Classe B de son intention d'exercer son droit d'option de vente entraînant un Changement de contrôle;

Administrateur de Classe A désigne un Administrateur dont la nomination est proposée par un Actionnaire de Classe A et nommé en tant que tel à une Assemblée générale;

Administrateur de Classe B désigne un Administrateur dont la nomination est proposée par un Actionnaire de Classe B et nommé en tant que tel à une Assemblée générale;

Actionnaire de Classe A désigne un Actionnaire détenant des Actions de la Société de Classe A;

Actionnaire de Classe B désigne un Actionnaire détenant des Actions de la Société de Classe B;

Concurrent d'un Actionnaire de Classe A désigne une société qui peut être désignée en tant que telle dans un Accord, et ses Affiliés, branches et filiales respectives;

Actions de Classe A désigne les actions ordinaires de la Société de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune;

Actions de Classe B désigne les actions ordinaires de la Société de Classe B, ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune;

Comités désigne les comités de la Société et un Comité désigne n'importe lequel d'entre eux;

Loi de 1915 sur les sociétés désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Société désigne FLASHiZ International, société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au n° 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au Grand-duché de Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'enregistrement B 180102;

Groupe de la Société désigne la Société et ses Affiliés;

Documents contractuels désigne le contrat-cadre de coopération qui a été conclu entre l'Actionnaire de Classe A, l'Actionnaire de Classe B et les Filiales;

Contrôle s'entend (i) de la possession ou du contrôle (directement ou indirectement) de plus de cinquante pour cent (50 %) du capital social assorti d'un droit de vote de l'entité concernée; ou (ii) en mesure d'orienter un scrutin à raison de plus de cinquante pour cent (50 %) des votes exerçables aux assemblées générales de l'entité concernée convoquées pour statuer portant l'ensemble des points ou une bonne partie des points inscrits à l'ordre du jour; ou (iii) le droit de nommer ou de révoquer les administrateurs de l'entité concernée détenant une majorité des droits de vote aux réunions

du conseil convoquées pour statuer sur l'ensemble des points ou une bonne partie des points inscrits à l'ordre du jour; et Contrôlé sera interprété de manière correspondante;

CSSF désigne la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg;

Administrateurs désigne les membres du Conseil, et Administrateur désigne n'importe lequel d'entre eux;

Charges s'entend d'une hypothèque, d'une charge (fixe ou variable), d'un gage, d'une servitude, d'une option, d'une restriction, d'un droit de première offre, d'un droit de premier refus, d'un droit de préemption, d'un droit d'acquiescer en général, d'une cession par voie de garantie ou d'arrangement fiduciaire aux fins de fournir une sûreté ou une autre prise de participation de quelque nature que ce soit dans le cadre d'une sûreté (y compris un accord de rétention), d'un droit quelconque de tiers ou d'un intérêt, ou toute autre charge, garantie ou préférence ayant un effet similaire, autres, s'il échet, que ceux ou celles créés par le présent Accord;

Assemblée générale désigne l'assemblée générale des Actionnaires;

Groupe désigne, s'agissant d'un Actionnaire, l'Actionnaire lui-même et ses Affiliés;

Cession intra-groupe signifie qu'un Actionnaire peut céder tout ou partie de ses Actions, sous réserve des conditions et limitations de l'Article 7.2, à ses Affiliés;

Entité juridique désigne une personne morale nommée Administrateur;

Délégué à la gestion journalière

désigne une personne physique désignée pour s'occuper de la gestion quotidienne et des affaires courantes de la Société;

Pollicité désigne un Actionnaire qui exerce ses droits de premier refus concernant les Actions en cause;

Pollicitant désigne un pollicitant ayant l'intention de céder des Actions;

Cessionnaire interdit désigne un cessionnaire tiers d'un droit de préemption concernant la Société qui serait interdit en tant que cessionnaire en vertu de l'Article 7.2 (mutatis mutandis);

Actions offertes désigne les actions détenues par l'Actionnaire de Classe A exerçant un droit d'option de vente entraînant un Changement de contrôle;

Portion congrue désigne, s'agissant d'un Actionnaire, la quote-part que représente le nombre d'Actions détenues par cet Actionnaire dans le nombre total d'Actions alors en circulation;

Actions en cause désigne les Actions que le Pollicitant propose de céder;

Comité de rémunération désigne un comité du Conseil constitué établi conformément aux Statuts, comprenant s'il échet l'ensemble des Administrateurs indépendants du Conseil;

Partie vendeuse désigne l'Actionnaire de Classe B concernant le Droit de suivi visé à l'Article 7.6.1;

Actions désigne les actions de la Société, indépendamment de la classe à laquelle elles appartiennent, et une Action désigne n'importe laquelle d'entre elles lorsque le contexte exige qu'il en soit ainsi, et inclura le cas échéant, s'agissant des dispositions de l'Article 7 (Cessions d'Actions), d'un titre de quelque nature que ce soit convertible en Actions ou échangeable ou échangeable contre des Actions qui peut être à occasion émis par la Société;

Actionnaires désigne l'Actionnaire de Classe A et l'Actionnaire de Classe B (ou tout cessionnaire ou autre Actionnaire) et Actionnaire désigne n'importe lequel d'entre eux;

Affaires importantes des Actionnaires s'entend, s'agissant de la Société, des affaires éventuellement déterminées dans un Accord;

Actionnaire unique désigne le seul et unique Actionnaire de la Société;

Administrateur unique désigne le seul et unique Administrateur de la Société;

Période moratoire désigne la période se terminant (i) à la date des Documents contractuels; et (ii) le 11 septembre 2016, la date survenant la première étant ici d'application;

Filiales désigne ponctuellement les filiales directes de la Société et une Filiale désigne n'importe laquelle d'entre elles
Plancher de suivi s'entend du prix par Action qui, lorsqu'il est multiplié par le nombre minimum d'Actions disponibles à la vente par un ou plusieurs Actionnaires de Classe A en vertu de l'Article 7.6, donnerait un prix d'achat total payable à un Actionnaire ou aux Actionnaires de Classe A d'au moins un million d'euros (1 million d'EUR);

Avis de suivi désigne l'avis signifié par écrit dix (10) Jours ouvrables à compter de l'accord conclu avec l'acheteur prévu, précisant les conditions de la Cession voulue ayant été convenues entre la Partie vendeuse et la tierce partie;

Droit de sortie conjointe a le sens visé à l'Article 7.6.1;

Partie suiveuse désigne l'Actionnaire de Classe A en ce qui concerne le Droit de suivi visé à l'Article 7.6.1;

Tierce partie ou tiers désigne une partie intéressée non apparentée;

Cession désigne, s'agissant d'une Action, d'un titre convertible dans cette Action ou échangeable ou échangeable contre cette Action (collectivement un Titre) ou un droit légal ou effectif sur un Titre, (i) de nantir, d'accorder un droit pertinent en la matière sur ce Titre, d'imposer une Charge ou tout autre privilège ou restriction sur ce Titre, d'aliéner, de s'engager par contrat à aliéner, de vendre, de s'engager par contrat à vendre, de vendre une option d'achat, de vendre un contrat renfermant un engagement d'acheter, de vendre une option de vente, d'acheter un contrat renfermant un engagement de vendre, d'accorder une option, un droit ou une garantie d'acheter, de prêter ou de céder ce Titre par d'autres moyens

ou d'en disposer d'une autre façon, que ce soit directement ou indirectement, ou un droit légal ou effectif sur ce Titre; (ii) de conclure un contrat d'échange ou de prendre tout autre arrangement ayant pour effet de céder à autrui, en tout ou en partie, l'une des conséquences économiques de la propriété de ce Titre ou d'un droit effectif sur ce Titre, si l'une des transactions décrites au point (i) ou (ii) ci-dessus doit être réglée en liquide, moyennant livraison de ce Titre ou d'un droit légal ou effectif sur ce Titre ou de quelque autre manière que ce soit;

Avis de cession désigne l'avis indiquant (i) les Actions en cause qu'il souhaite céder, (ii) l'identité et la qualité de la Tierce partie (y compris l'identité de la personne contrôlant le cas échéant la Tierce partie), et (iii) les conditions offertes par la personne qui a fait une offre de bonne foi pour les Actions et précisant le calcul des Actions en cause pour chaque Actionnaire.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société sont estimés à deux milles Euros (EUR 2.000,-).

Aucun autre point n'étant à l'Ordre du jour, l'Assemblée a été ajournée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française. À la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Après lecture du document faite aux représentants des parties comparantes et aux membres du Bureau, connus du notaire par leur prénom, nom, état civil et résidence, lesdites personnes et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: I. M. CHIONO, R. LEDAIN SANTIAGO, M. CABALLERO, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 04 juillet 2014. Relation: DIE/2014/8559. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 07 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097097/1418.

(140116197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Calicot, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 169.912.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Sir Lindsay OWEN-JONES, né à Wallasey (Royaume-Uni), le 17 mars 1946, demeurant à CH-6926 Montagnola, Via Dei Camuzzi 9 (Suisse),

ici représenté par Madame Danielle BUCHE, employée privée, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, (la "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "CALICOT", en liquidation volontaire, (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 169912, a été constituée suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1134 du 3 août 2012;

- Que la Société a été mise en liquidation et que Maître Michaël DANDOIS, avocat à la Cour, né à Messancy (Belgique), le 15 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, a été nommé en tant que liquidateur (le "Liquidateur") suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 juin 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Que suivant décisions prises par l'associé unique en date du 26 juin 2014, le rapport du liquidateur daté du 26 juin 2014 (le "Rapport du Liquidateur") ainsi que les comptes de liquidation établis au 26 juin 2014 (les "Comptes de Liquidation") ont été approuvés et "CHESTER & JONES S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1711 Luxembourg, 14, rue Bernard Haal, inscrite au Registre de Commerce et des

Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120602, a été nommée en tant que commissaire à la liquidation (le "Commissaire à la Liquidation"), chargée de l'établissement des comptes de clôture (les "Comptes de Clôture") et du rapport du commissaire à la liquidation (le "Rapport du Commissaire à la Liquidation") et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente prise de résolutions;

- Que le comparant est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de la Société et qu'il a pris, par sa Mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ayant eu communication du Rapport du Commissaire à la Liquidation, l'Associé Unique approuve ledit rapport qui conclut à la conformité du Rapport du Liquidateur aux lois et obligations légales luxembourgeoises et à un exposé sincère et véritable des opérations de liquidations de la Société.

Le Rapport du Commissaire à la Liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

Confirmant par les présentes les conclusions contenues dans le Rapport du Commissaire à la Liquidation, l'Associé Unique décide d'approuver les Comptes de Clôture.

Troisième résolution

L'Associé Unique donne pleine décharge au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec les opérations de liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le transfert de tous les actifs et passifs de la Société, conformément à ce qu'il ressort des Comptes de Clôture, avec effet à la date du présent acte.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide que les livres et autres documents de la Société resteront déposés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, et que toutes les sommes et valeurs éventuelles revenant à l'Associé Unique et aux créanciers qui ne se seraient pas présents à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille huit cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. BUCHE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2014. LAC/2014/30784. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099021/69.

(140118076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Midia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 124.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/07/2014.

Référence de publication: 2014092987/10.

(140110466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.
